

Contenu de ce numéro:

-Éditorial
Claude Braun p. 1

-Bilan laïcité
Michel Lincourt p. 4

-Faith schools
Michel Virard p. 10

-Créationnistes vs
évolutionnistes en cour
Michel Pion p. 13

Fondamentalisme contre
la science
Daniel Baril p. 18

-Élisée Reclus : humaniste
Claude Braun p. 20

-Il n'y a plus de raisons
pour croire en Dieu
Marco DeRossi p. 22

-Rencontrez
Dagmar Gontard p. 26

Rédacteur en chef :
Claude M.J. Braun

Correcteurs :
Pierre Cloutier
Danielle Soulières

Éditorial : L'utopie humaniste et ses deux piliers

Claude M.J. Braun

Les humanistes boy scouts ?

Chers membres et amis de l'Association humaniste du Québec (AHQ), partagez-vous mon vécu ? Lorsque quelqu'un apprend que j'adhère à l'AHQ et que j'y participe activement, il exprime souvent de l'incrédulité, de la perplexité, un léger opprobre. Il n'en comprend aucunement l'intérêt. Il est poli avec moi (on n'insulte pas les humanistes, ils sont tellement « innocents »), mais le psychologue en moi me porte à lui tirer les vers du nez à ce sujet. Voici ce que je distille de ses remarques. Il trouve cela infantile, « boy scout », futile, inutile, niais.

Lorsque je demande à mes interlocuteurs croyants pourquoi ils participent à des rituels religieux, ils trouvent ça normal, mature, transcendant, utile ou simplement bon parce que traditionnel. Je continue alors à gentiment leur tirer d'autres vers du nez. J'apprends que mes interlocuteurs sont attachés aux rituels religieux parce que la logistique de ces rituels est bien déployée (églises grandioses, crédits d'impôt, traditions bien établies, facilité à pratiquer le rituel sans souci et sans effort). Ils trouvent ça mature parce que pour eux, la morale c'est la religion : ils pensent que le droit chemin ne peut être détecté par les humains, qu'il doit être révélé. Par conséquent, ils considèrent les athées comme immoraux



et irresponsables. Ils trouvent que leurs activités religieuses sont transcendantes parce qu'ils prennent Dieu comme modèle d'auto-dépassement. Finalement, ils trouvent que leur religion est utile parce que de la pratiquer va aider à attirer la bienveillance de Dieu de leur vivant et une récompense après leur mort.

Lorsque je demande à mes interlocuteurs sans religion (ils sont nombreux) pourquoi ils n'adhèrent pas à une association humaniste, ils me répondent généralement qu'ils n'adhèrent à aucune association de ce type. Je réalise alors que ce n'est pas donné à tout le monde d'être intellectuel, de se poser des questions de fond sur la vie, sur l'éthique, sur la nature humaine, sur la vie sociale... Ce n'est pas donné à tout le monde non plus de ressentir un besoin de transcendance. D'autres ressentent peu de besoins affiliatifs au-delà de leur cercle de connaissances, d'amis, de famille, face de bouc, etc.

L'humanisme est-il une utopie ?

Personnellement, je crois que d'adhérer, participer, militer à l'AHQ répond à des besoins semblables à ceux auxquels répondent, de façon aliénée, la religion ou l'environnement Facebook. Il y a une grande variété de tels besoins (besoins affiliatifs, culturels, intellectuels, moraux, identitaires, etc.) mais permettez-moi de réfléchir un peu à un seul de ces besoins, le besoin de transcendance.

J'ai besoin de transcendance malgré que je sois athée. J'ai besoin de m'insérer dans quelque chose de plus grand que moi, vers quoi je puisse tendre. Je suis incapable de vivre sans espoir. Mais que peut-on entendre par ce terme « transcendance » ? Ne s'agit-il pas d'un terme poussiéreux de la philosophie scolastique, un reliquat idéaliste réactionnaire et toxique ? J'ose proposer que non. Un athée 100% matérialiste peut avoir une soif de transcendance, un désir de dépassement personnel, d'auto-édification, d'auto-purification, un projet d'un plus grand et meilleur amour du prochain, une recherche de correctifs de ses mauvaises dispositions, de ses mauvaises habitudes, de ses incapacités et faiblesses. Il peut même espérer la même chose pour les autres... Cette recherche peut être effectuée dans l'arène strictement personnelle, et dans une telle éventualité,

rien ne serait gagné à adhérer à une association humaniste. Ou bien, on peut décider que notre égo et l'étendue de notre magnificence ne suffisent pas et que l'effort devra être fait avec d'autres et en partie pour les autres. Dans ce cas, l'adhésion à une association humaniste s'impose.

L'articulation de l'humanisme et de l'idéologie politique

Je vois l'humanisme, à l'instar de notre ami et camarade Enrico Gambardella, comme un registre de haut niveau situé au-dessus du débat politique partisan. J'irais même un peu plus loin : le travail culturel et militant de toute association humaniste doit se situer au-dessus des dogmes politiques tels socialisme, anarchisme, capitalisme, même si et aussi parce que les tenants de ces dogmes se réclament souvent (mais pas toujours) haut et fort de l'humanisme.

Mais peut-on sincèrement se déclarer humaniste et adhérer à la forme purifiée de l'idéologie capitaliste des temps modernes telle que formulée par Milton Friedman que l'on dénomme le néolibéralisme ? Peut-on se dire humaniste et adhérer à une incessante progression de l'inégalité d'accès aux ressources ?, un monde où n'est conçu comme motivation humaine que la prédation ?, un monde où l'on évacue tout esprit de coopération et de partage ? Je n'en vois aucunement la moindre possibilité. Pour être franc, l'enthousiasme de Friedman pour sa variante à lui de néolibéralisme me lève le cœur et me remplit de dépit. Et il viole plusieurs des principes officiels de notre association.

Il y a deux fondements incontournables de toute utopie

Que reste-t-il comme idéologie politique pour nous inspirer après les échecs des tentatives socialistes (Commune de Paris, pays du Comecon, Cuba, etc.) et anarchistes (Espagne républicaine) ? Il reste les deux idées maîtresses, les deux



pilliers sous-jacents à l'humanisme, justice sociale prônée par le socialisme, liberté sociale réclamée par l'anarchie. Je suis d'avis, en tant qu'humaniste, qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain juste parce que des incarnations d'idéologies politiques ont échoué. N'est-ce pas en lisant les critiques de l'un à l'égard de l'autre qu'on peut mieux comprendre les erreurs des deux ? La justice et la liberté sociales ont toujours valu la peine d'être imaginées, développées, actualisées, renforcées, défendues, et continueront toujours de le mériter.

C'est pourquoi les humanistes ont un devoir de réflexion, pas seulement sur les problèmes éthiques du moment (droit de mourir dans la dignité, laïcité, droit à l'avortement, etc.), les sujets ponctuels (prostitution), les sujets d'actualité (montée de l'islamisme réactionnaire, drones, écoute électronique, etc.)... et pas seulement non plus sur les vieux thèmes bimillénaires généraux du beau, du bon et du vrai, mais aussi sur comment nous pourrions nous organiser en tant que sociétés modernes pour mieux vivre, quelle sorte de système économique-politique adopter, quelle sorte de démocratie façonner, etc.

Et pour ce faire, chers amis, excusez-moi d'être un peu carré sur ce point, il n'y a qu'un seul balancier, un seul équilibre à rechercher, un seul gros problème à résoudre : comment articuler pour le mieux la recherche de la JUSTICE SOCIALE et la recherche de la LIBERTÉ SOCIALE. C'est pourquoi, je me permets, au risque d'en choquer quelques-uns, d'affirmer que si vous ne pouvez pas nommer une demi-douzaine de théoriciens socialistes [1] et une autre demi-douzaine de théoriciens anarchistes [2], en distinguant leurs idées maîtresses, il manque quelque chose d'HUMANISTE à votre culture. C'est pourquoi, de temps en temps, dans cette revue, nous donnerons des comptes rendus portant sur ces thèmes. Nous le ferons sans parti pris, sans braquage. Nous le ferons sur un ton interrogatif, à la recherche d'un plan ou à tout le moins de quelques bonnes idées, pour un monde meilleur, de plus en plus « humain », de plus en plus aimable.

Car l'humanisme c'est la croyance en la perfectibilité de l'humain et c'est aussi l'attachement à cet objectif. Les militants humanistes croient qu'il est bon de se perfectionner (ou si ce mot vous fait peur, ... de s'améliorer) seul mais que ce n'est pas suffisant. Il faut aussi perfectionner ou au moins améliorer l'humanité, ensemble et en douceur, patiemment [3].

1. Mes suggestions: Proudhon, Rousseau, Marx, Engels, Lénine, Gramsci
2. Mes suggestions: Stirner, Reclus, Bakounine, Kropotkine, Malatesta, Chomsky
3. Pour une critique humaniste du communisme et de l'anarchisme, on peut lire le livre, tout récemment traduit et ré-édité, de Bertrand Russell *Le monde qui pourrait être: Socialisme, anarchisme et anarcho-syndicalisme*, Préface de Jean Bricmont, Traduit de l'anglais par Maurice de Cheveigné, Montréal : Lux : 2014. Pour un accès gratuit à la célèbre monographie de Russell *Why I am not a communist*, cliquer <http://www.rjgeib.com/thoughts/opiate/why.html>. Pour un résumé gratuit des idées de Russell sur l'anarchisme, cliquer http://www.skeptic.ca/Bertrand_Russell_Anarchism.htm. Pour une critique anarchiste de l'humanisme, cliquer <http://anarchy101.org/2664/what-are-some-anarchist-critiques-of-humanism>. Pour une défense du marxisme comme science et non comme idéologie humaniste, lire un compte rendu de ce point de vue du philosophe Louis Althusser en cliquant <http://sos.philosophie.free.fr/althusse.php>



Michaël Bakounine, chantre de la liberté, et Karl Marx, chantre de la justice

Laïcité: Coïtus interruptus

Michel Lincourt

Avec la défaite du Parti québécois à la dernière élection québécoise, le débat sur la laïcité s'est brusquement arrêté. Il avait fait rage du 20 août 2013 au 7 avril 2014 : 231 jours d'empoignades quotidiennes. Puis, plus rien.

Coïtus interruptus

Sans contredit, ce fut le plus spectaculaire coïtus interruptus collectif de notre histoire. Bien sûr, la main sur le cœur, le nouveau Premier ministre du Québec nous a dit que ce n'était pas fini, qu'il réintroduirait une nouvelle loi sur la laïcité [1]. Mais si le passé est garant de l'avenir, on peut penser que Philippe Couillard se découvrira d'autres priorités. Ayant consacré beaucoup d'énergie à promouvoir la laïcité, je m'interroge sur ce résultat. Est-ce la fin de la déconfessionnalisation de la société québécoise?

Déroute

Rien n'indique que la laïcité soit la cause de la spectaculaire défaite du Parti Québécois. En effet, on note que l'appui populaire à la laïcité n'a pas chuté durant la campagne électorale. Les sondages successifs ont indiqué que, selon les aspects du projet [2], il s'était maintenu entre 50% et 75%. D'ailleurs, les candidats ont peu parlé de la laïcité, sauf quelques ténors du PQ vers la fin de la campagne. Les médias ont surtout insisté sur le bras brandi de PKP et sur les 'vraies affaires' des Libéraux québécois.

Appartenance

Réglons immédiatement la question de l'appartenance. La laïcité n'appartient ni au Québec ni à aucune autre société; elle n'appartient pas non plus au Parti Québécois ni à aucun autre parti politique. Comme la démocratie, la laïcité est à

tout le monde. Elle sert à mieux vivre en société. Au Québec, depuis quelques années, le Parti Québécois fut le seul parti politique qui a milité pour la laïcité. C'est d'abord pour cette raison que les militants pro-laïcité ont collaboré avec le Parti Québécois.

Erreurs

Pilotant le dossier de la laïcité, le Parti Québécois a-t-il commis des erreurs? Bien sûr. Mais avant de les aborder, il convient de rappeler que les trois autres partis politiques en ont commis une beaucoup plus grave encore, une qui transcende toutes celles du



Michel Lincourt

PQ. Je veux dire : le Parti Libéral du Québec, la Coalition Avenir Québec et Québec Solidaire n'ont jamais rien fait de significatif pour promouvoir la laïcité. Bien sûr, on assista ici et là à quelques prises de parole, mais on n'a eu droit à aucune initiative concrète, soutenue, appelant à un consensus politique au-delà de la partisanerie. Face à la société québécoise, cette pusillanimité ne fut rien de moins qu'une déplorable tartuferie. Du haut des gradins, il leur était facile, à ces spectateurs de l'histoire, de critiquer les joueurs qui s'échinaient sur la pelouse. Et qui naturellement commettaient des erreurs. Quant à moi, j'aime bien les politiques qui œuvrent à l'épanouissement de la société au risque de commettre des erreurs. Et je me permets de mépriser les adeptes de la procrastination qui, ne faisant rien, pas même des erreurs, ne réussissent qu'à étaler leur vacuité.

Le Parti Québécois fut le seul parti politique qui a porté le dossier de la laïcité. Pour ce courage, il mérite notre estime. En dépit des erreurs commises. Pour éviter toute ambiguïté, je précise que je ne suis pas membre du PQ, ni d'aucun autre parti politique à Québec ou à Ottawa. Et que je ne suis pas séparatiste.

Charte?

Dans son enthousiasme, le PQ a voulu trop en mettre. Appeler 'charte' la loi sur la laïcité était inutile. Surtout parce qu'elle faisait référence à la Charte québécoise des droits et libertés. Il y avait trop de chartes dans ce débat.

Valeurs québécoises?

Associer la laïcité aux prétendues 'valeurs québécoises' fut une autre erreur. Plus importante que la première, celle-là. Pourtant, nous [3] avions averti le PQ. N'associez pas la question identitaire à la laïcité, avons-nous répété. Vous ne pourrez pas expliquer le lien logique entre ces deux enjeux. Vous verrez qu'on s'opposera à la laïcité non pas parce qu'on en aura contre elle, mais parce qu'on en aura contre l'indépendance du Québec. Ou contre le PQ. Sachez aussi que la laïcité n'est pas propre au Québec : elle s'applique à toutes les sociétés. On aura raison en outre de vous rappeler que ça n'existe pas, des valeurs spécifiquement québécoises ; par exemple, il n'y a pas qu'au Québec que l'on valorise l'égalité homme-femme. Maintes fois avons-nous martelé que la laïcité se fonde sur trois principes, à savoir la liberté de conscience, l'égalité des citoyens et l'universalité de la sphère publique ; et qu'aucun de ces principes n'est spécifique au Québec.

Mais vous connaissez le PQ. Il a ignoré notre mise en garde. Les stratèges péquistes se sont dit : les fédéralistes sont multi-culturalistes, donc anti-laïcité; alors, pour nous démarquer, soyons inter-culturalistes, donc pro-laïcité. Décrétons que la laïcité se fonde sur des valeurs universelles que nous qualifierons de québécoises, ce qui nous permettra d'enduire l'identité québécoise du vernis de la laïcité. Du coup, à travers la laïcité, nous proclamerons notre québécity. Grave erreur! Qui a plombé le débat. Pour rattraper le coup, le PQ a abandonné – en partie – l'idée de 'valeurs québécoises' et affublé le projet No. 60 d'un

titre inventé par des avocats, c'est-à-dire incompréhensible pour le citoyen ordinaire [4]. Si bien que l'étiquette 'charte des valeurs québécoises' a pollué le débat public jusqu'à la fin.

Et pendant ce fatras autour de l'étiquette du projet, on ignorait le fond de la question. Les opposants avaient beau jeu pour s'opposer à la laïcité sans mettre de l'avant leurs vrais motifs. Ni sans appuyer leur opposition d'un argumentaire sensé. D'ailleurs, plusieurs opposants à la laïcité se sont déclarés en faveur de celle-ci dans la mesure où elle permettrait toutes les dérogations à motif religieux. En somme, on préconisait une laïcité inopérante. Ces mêmes opposants à la laïcité déclaraient d'un même souffle qu'ils étaient pour l'Égalité des hommes et des femmes, mais qu'il fallait absolument accommoder les religions qui prônent la supériorité de l'homme sur la femme.

Descente et remontée

Une autre erreur fut commise au démarrage du débat. Ce fut la façon dont il fut introduit sur la place publique. Un coulage dans un journal [5]. En plein été. Comme si on testait la température de l'eau avec le gros orteil avant de plonger. Comme si on avait honte de ses opinions. L'indiscrétion auprès du Journal de Montréal avait-elle été planifiée? Je n'en sais rien.

Mais, chose sûre, le projet de laïcité fut mal lancé. Il s'en est suivi un déluge de condamnations dans les médias. En août 2013, à 'l'annonce' du

projet de laïcité, celui-ci jouissait d'un fort appui populaire. Mais, emporté par la déferlante des critiques toutes plus démagogiques les unes que les autres, le projet tangua, menaça de sombrer. Pour éviter le naufrage, une douzaine de militants et quelques associations créèrent le Rassemblement pour la laïcité. La conférence de presse annonçant ce mouvement citoyen se tint le 24 septembre 2013, au Centre humaniste. Une déclaration pro-laïcité fut publiée, un site Web fut créé, une invitation à signer une pétition fut faite. En rétrospective, on peut dire que cette initiative fut un succès. Le déclin de l'appui populaire au projet de laïcité stoppa, puis se renversa. L'entrée en lice des Janette apporta une formidable impulsion



Bernard Drainville et Janette Bertrand

en faveur de la laïcité. Dans la foulée, plusieurs associations et des artistes joignirent le Rassemblement. Le 20 octobre 2013, à l'initiative du Rassemblement et des Janette, quelque 20 000 Québécoises et Québécois défilèrent sous la pluie dans les rues de Montréal en chantant leur appui à la laïcité.

De son côté, au cours de l'automne 2013, le ministre Bernard Drainville mena sa propre consultation populaire qui confirma le solide appui populaire à la laïcité : 68% des répondants appuyaient la charte de la laïcité (47% appuyaient le projet tel que présenté et 21% l'appuyait avec des modifications). Le 7 novembre 2013, Pauline Marois et Bernard Drainville déposèrent à l'Assemblée Nationale le projet de loi No. 60. Je mets ici le lien sur le site de l'Assemblée Nationale qui donne le texte intégral du projet de loi.

[Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement \(PDF, 592 ko\)](#)

À ce moment, les attaques contre la laïcité redoublèrent de férocité. Les deux premiers mois de 2014 furent consacrés à la présentation des mémoires à la Commission parlementaire des Institutions de l'Assemblée Nationale. Deux cent soixante-neuf mémoires furent déposés. À la dissolution de l'Assemblée Nationale, le 5 mars 2014, soixante-neuf mémoires avaient été entendus. Plusieurs de ces mémoires apportaient un solide argumentaire en faveur de la laïcité. D'autres, bien sûr, s'y opposaient. Quant à moi, en plus du Mémoire du Mouvement Laïque Québécois dont je fus l'un des rédacteurs, j'ai déposé un mémoire personnel contredisant le principal argument contre le projet de loi, à savoir que le port d'un signe religieux ostentatoire par un agent de l'État sur son lieu de travail et durant les heures de travail serait un droit. Pour consulter ce texte, on cliquera sur le lien suivant : <http://www.michellincourt.com/essais/>

Pendant qu'à Québec se déroulaient les auditions de la Commission parlementaire, à Montréal, des militants du Rassemblement organisaient un grand spectacle en faveur de la laïcité. Il se tint le 7 mars 2013 au théâtre National, et fit salle

comble. Notez qu'il se tint deux jours après le déclenchement de l'élection. Nous aurions souhaité que celui-ci fût repoussé de 48 heures, après le spectacle. Nous ne comprenions pas la frénésie électorale du PQ. Le seul enjeu qui portait le PQ à ce moment était la laïcité. Et pourtant les stratégies du PQ faisaient comme s'il n'existait pas. Au déclenchement de l'élection, le 5 mars 2014, 20 associations et plus de 62 000 citoyennes et citoyens du Québec adhéraient à la Déclaration pour la laïcité du Rassemblement, et avaient apposé leur signature. L'appui à la laïcité était de 65%.

Faiblesse et férocité

J'ai été frappé par la faiblesse des arguments contre la laïcité et, en même temps, par la brutalité des condamnations dont elle a fait l'objet. En fait, toute l'opposition à la laïcité ne reposait que sur un seul argument : le port d'un signe religieux ostentatoire par un agent de l'État, sur les lieux de son travail et durant ses heures de travail, serait un droit fondamental; et la laïcité contreviendrait à ce droit. Mais cette assertion ne fut jamais démontrée. Et les arguments contraires ne furent jamais contrés (voir mon mémoire).

Injures

Tout au long de ce débat, les défenseurs de la laïcité furent lapidés d'injures. Par exemple, entre le 21 août 2013 et 19 septembre 2013, la Presse a multiplié *ad nauseam* les injures les plus virulentes les unes que les autres. Jugez un peu : bannir, exclusion, division, injustice, intolérable, maladroite, déni de liberté, violent, dictature, totalitaire, crève-cœur, intolérance, alibi, mentalité d'assiégé, mauvais goût, viol, grenade explosive, exclusion, mauvais projet, honte, pertes, lâche, méfiance, extrémistes, islamophobe, récupération, armes de distraction massive . . . Certains de ces qualificatifs furent répétés plusieurs fois. La presse anglophone ne fut pas plus polie. Dans le Toronto Sun du 31 août 2013, le chroniqueur Warren Kinsella clama que « Quebec can learn from the Nazis ».

J'ajoute que la plupart du temps, ces injures n'étaient pas ciblées. On mettait dans le même sac les militants pour la laïcité, le Parti Québécois, le Gouvernement du Québec, les



‘Québécois de souche’, et la société québécoise dans son ensemble. En même temps, il est remarquable de constater que les défenseurs de la laïcité n’ont jamais cédé à la tentation de répondre à ce torrent d’injures par des invectives de leur cru. L’Histoire retiendra leur admirable retenue.

Autre commentaire : depuis toujours, les étrangers définissent les Québécois comme des gens hospitaliers, conviviaux, aimant faire la fête et ouverts aux autres. On se sent bien chez vous, nous répètent-ils souvent. Objectivement, je pense que cela soit vrai. Par exemple, en 14-18 et en 39-45, malgré des réticences fort compréhensibles, ils furent nombreux à aller mourir sur les champs de bataille d’Europe. Ils furent aussi nombreux à participer aux missions de paix de l’ONU. Bon an mal an, les québécois accueillent plus de 50 000 immigrants. Puis tout à coup, avec le projet de la laïcité, on leur lance par la tête qu’ils sont intolérants, xénophobes, islamophobes, racistes, même néo-colonialistes. Je me demande ce qui se cache derrière cette férocité.

Confusion

Pour mieux contrer la laïcité, les opposants ont cultivé la confusion et véhiculé des faussetés. Par exemple, à la télévision et dans les journaux, on a montré des femmes voilées sur la rue. Or, nous savons que l’interdiction du port de signes religieux ne concernait que les agents de l’État dans l’exercice de leur mission, pas les citoyens dans l’espace public. Autre exemple encore : un sondage de CBC a associé la laïcité à la persécution religieuse. Pure démagogie.

Principe positif

Pour peu qu’on y réfléchisse sereinement, il devient évident que la laïcité n’entraîne aucune discrimination contre qui que ce soit, ni ne pose aucune entrave à la libre pratique de la religion. Par exemple, la laïcité existe en France et on peut y pratiquer la religion de son choix en toute liberté. La laïcité garantit la liberté de conscience et la liberté de religion. Ça continuera d’être la même chose au Québec lorsque la laïcité sera inscrite dans la Charte québécoise

des droits et des libertés : les Québécois pourront continuer de croire en le dieu de leur choix, ou de ne pas croire aux dieux, ou continuer de pratiquer le culte de leur choix, ou de n’en pratiquer aucun. Sur ce plan, rien ne changera. Alors, d’où vient cette farouche opposition des groupes religieux à la laïcité? Sans doute parce que la laïcité réduirait leur capacité à investir la sphère politique pour y infléchir les lois dans le sens de leurs croyances particulières. Pour moi, il est évident que l’opposition à la laïcité n’est qu’une vulgaire lutte de pouvoir, qu’un sombre conflit politique. D’un côté, il y avait ceux qui prônaient un système de gouvernance basé sur la liberté de conscience et l’universalité des lois votées démocratiquement; de l’autre, il y avait ceux qui voulaient que la société soit soumise à des diktats basés sur des croyances arbitraires et particulières. Pendant que les premiers essayaient de raisonner les seconds, ceux-ci ne répondaient que par des injures.

Crucifix

Le PQ a tergiversé à propos du crucifix accroché derrière le fauteuil du Président de l’Assemblée Nationale. Ce fut une erreur. À juste titre, on a reproché au Gouvernement québécois de ‘parler des deux côtés de la bouche’, d’être sélectif dans son interdiction.

Liberté de conscience vs liberté de religion

Au cours du débat sur la laïcité, on a très souvent parlé de liberté de religion, et pratiquement jamais de liberté de conscience. Pourtant, les deux libertés sont protégées par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Ce décalage argumentaire s’explique. La liberté de conscience admet l’athéisme, tandis les religions partent toutes du postulat que Dieu existe. Il y a là une incompatibilité fondamentale. C’est pourquoi les religions rejettent la liberté de conscience. Ce qui explique qu’elles combattent la laïcité. D’où la férocité de leurs attaques contre le projet de loi No. 60.

À ce propos, souvenez-vous de l’intrigante virgule. La Charte québécoise des droits et libertés dit ceci (je cite un extrait de l’article 3.) : « . . . Toute personne est titulaire des



Pauline Marois et Jean-François Lisée

libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion . . . » Dans la Charte canadienne des droits et libertés, on dit ceci (je cite un extrait de l'article 2.) : « Chacun a les libertés fondamentales suivantes : a) liberté de conscience et de religion; . . . » Vous avez sûrement noté la fameuse virgule qui, dans la Charte québécoise, s'insère entre la liberté de conscience et la liberté de religion; dans la Charte canadienne, elle n'existe pas. Qu'est-ce à dire? Comment interpréter la présence ou l'absence de cette virgule? Dans la Charte québécoise, l'interprétation saute aux yeux : la liberté de conscience est dissociée de la liberté de religion, et un citoyen qui ne croit pas en Dieu ou qui ne pratique aucune religion n'abdique pas sa liberté de conscience.

Dans la Charte canadienne, c'est plus ambigu. Bien sûr, on pourrait interpréter la formulation sans virgule comme celle s'appliquant à la Charte québécoise. Mais on pourrait aussi l'interpréter différemment. On pourrait dire que la liberté de conscience ne fait qu'un avec la liberté de religion, et que celle-là ne s'exprime qu'à travers celle-ci. Et que celui qui se déclare athée ou qui ne pratique aucun culte abdique sa liberté de conscience. Qu'en fait, la protection constitutionnelle en matière de liberté de conscience ne s'applique qu'aux croyants. Cette dernière interprétation est-elle farfelue? Je ne pense pas.

Pour vous en convaincre, consultez le site du Bureau de la liberté de religion du Gouvernement du Canada. On y parle à satiété de liberté de religion et de croyance, jamais de liberté de conscience. On explique que cet organisme a notamment pour mandat de « *faire la promotion des valeurs canadiennes que sont le pluralisme et la tolérance* ». Mais à la lecture du mandat de ce bureau, ce pluralisme ne semble concerner que les adeptes d'une religion et exclure les 7,8 millions de Canadiens qui ne pratiquent aucune religion. Et rien n'indique que le type de tolérance prônée par cette officine s'applique autant aux humanistes, aux agnostiques ou aux athées qu'aux croyants. Pour appuyer sa lutte en faveur de la liberté de religion, le Bureau de la liberté de religion dispose d'un budget annuel de 5 millions \$. Mais pas un sou n'est consacré à la liberté de conscience.

Je vous donne un autre exemple de la disparition de la liberté de conscience dans l'action politique du Gouvernement canadien. J'ai sous les yeux une brochure du Parlement intitulée (dans sa version française) 'Notre pays, notre

Parlement, Un guide d'apprentissage destiné aux apprenants du français langue seconde et une introduction au fonctionnement du Parlement. Comme son titre l'indique, cette publication a pour objet d'expliquer le Canada et le Parlement canadien aux immigrants, en particulier aux jeunes immigrants. Sur la page 13 (page de droite), on montre le texte intégral de la Charte canadienne des droits et libertés : avec une loupe, on peut y lire « . . . liberté de conscience et de religion . . . » Mais sur la page 12, celle de gauche, en plus de médaillons illustrant les armoiries du Canada, le drapeau canadien, l'édifice du Parlement et la signature de P.E. Trudeau, il y a un encart qui présente 'certaines protections garanties par la Charte'. Et les premières sont les suivantes (je cite) : « La liberté de religion, de pensée, d'expression, de la presse et de réunion pacifique. » Tiens, tiens! Subitement, la liberté de conscience a disparu. Est-ce un oubli stratégique ? Ou est-ce une gaffe de bonne foi ? Ou encore – hypothèse plus troublante – est-ce simplement le fait que, dans la conscience des rédacteurs de cet opuscule, la liberté de conscience n'avait tellement peu d'importance, n'était qu'un synonyme de la liberté de religion qu'on pouvait tout simplement l'ignorer ?

Il va de soi qu'en inscrivant la laïcité dans la Charte québécoise des droits et libertés, on distingue clairement la liberté de religion de la liberté de conscience, et on fixe celle-ci au premier rang des libertés [6]. On fixe aussi l'égalité des femmes et des hommes au premier rang des valeurs. Et toutes prétendues violations de la liberté de religion seront analysées à l'aulne de la liberté de conscience et de l'égalité citoyenne. Et on ne pourra pas invoquer la liberté de religion pour violer la liberté de conscience.

Silence

À Ottawa et à Québec, on compte huit chefs politiques [7]. L'histoire retiendra que leur contribution au débat sur la laïcité fut d'une consternante nullité. Stephen Harper n'a rien dit mais a laissé son ministre, Jason Kenny, décréter ex cathedra que la laïcité violait la liberté religieuse et, par conséquent, qu'elle était inconstitutionnelle. Cette déclaration émanait de l'Ontario. Sur l'Île-du-Prince-Édouard, Justin Trudeau a comparé la laïcité à la discrimination raciale aux États-Unis. À Saskatoon, Thomas Mulcair a condamné la laïcité et promis de détourner les fonds de son parti pour financer ceux qui voudront traîner le Gouvernement québécois devant les tribunaux, jusqu'en Cour Suprême si nécessaire. Et tentant de protéger la chèvre et le chou, Elizabeth May a publié à partir d'Ottawa ce court

communiqué : « Le Canada respecte toutes les croyances de même que le droit de ne pas croire. Nous sommes une société laïque avec une séparation nette entre l'Église et l'État. Le projet de loi québécois tente de répondre à ces valeurs, mais y échoue en tentant de légiférer –et d'interdire– les signes religieux personnels. Une kippa, une croix sur une chaine ou un turban sont toutes des expressions quotidiennes de la foi et sont protégées par la Charte des droits et libertés. »

À Québec, on se serait attendu à une contribution beaucoup plus substantielle des chefs de parti provinciaux. Bien que Pauline Marois appuyât la laïcité de tout son poids politique, elle n'a pas cru bon d'énoncer un argumentaire documenté et fondé sur de solides principes philosophiques. Philippe Couillard n'a rien dit d'intelligent, se contentant de s'empêtrer dans son tchador. François Legault n'a rien dit. Et tout en s'accrochant au concept absurde de 'laïcité ouverte', Françoise David s'est dite favorable à la laïcité, mais militait contre le projet à cause de l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par les agents de l'État : en somme, elle se dit pour, mais milite contre. Cette position ambiguë fut un leitmotiv de l'opposition à Québec : on se déclare en faveur de la laïcité mais on met tout en œuvre pour la combattre.

Il y a 125 députés à Québec et 75 à Ottawa. Ça fait 200 élus en tout. Combien d'entre eux ont-ils participé au débat sur la laïcité ? Très peu. J'en ai compté huit [8], c'est-à-dire environ 5% de la députation. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce silence témoigne d'une navrante indifférence.

Et maintenant?

Est-ce la fin de la déconfessionnalisation du Québec? Je ne pense pas. Sauf les fanatiques religieux, personne ne souhaite instaurer chez nous un régime théocratique. Je suis d'avis que, tôt ou tard, les politiques n'auront d'autres choix que de respecter la volonté populaire et d'instaurer la laïcité dans les lois fondamentales autant du Canada que du Québec. Rappelons qu'une société laïque est une société tolérante, juste et conviviale.

Notes

[1] Le Premier ministre nous a dit que, sauf l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État, la version 'libérale' de la loi sur la laïcité contiendrait tous les éléments du projet de loi No 60 de l'ancien gouvernement péquiste. En plus, le nouveau projet de loi devrait contenir des mesures pour contrer l'intégrisme religieux.

[2] À savoir notamment, l'affirmation de la neutralité religieuse de l'État, l'inscription de la laïcité dans la Charte québécoise des droits et libertés, l'encadrement des accommodements à motif religieux, les quatre critères de cet encadrement, l'interdiction du prosélytisme religieux au sein de l'État, et l'interdiction du port de signes religieux par les agents de l'État.

[3] C'est-à-dire les porte-parole des diverses associations militantes pour la laïcité.

[4] Le titre du projet de loi : 'Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement'.

[5] Le Journal de Montréal, 20 août 2013

[6] D'ailleurs, on aura remarqué que la liberté de conscience est déjà la première inscrite autant dans la Charte canadienne que dans la Charte québécoise.

[7] À Ottawa, Stephen Harper du Parti Conservateur, Thomas Mulcair du NPD, Justin Trudeau du Parti Libéral du Canada et Elizabeth May du Parti Vert ; à Québec, Pauline Marois (Stéphane Bédard depuis l'élection) du Parti Québécois, Philippe Couillard du Parti Libéral du Québec, François Legault de la Coalition Action Québec et François David de Québec Solidaire.

[8] Pour le PQ, Bernard Drainville, Jean-François Lisée et Carole Poirier; pour le PLQ, Marc Tanguay; pour la CAQ, Nathalie Roy ; pour QS, Amir Khadir; il y a eu aussi les épisodes désolants de Fatima Houda-Pépin et de Nadia Mourani.

La Grande-Bretagne et l'affaire des « Chevaux de Troie » musulmans

Michel Virard

En juin 2014 l'affaire de présumés « chevaux de Troie » musulmans dans des écoles publiques de Birmingham a fait la une des journaux britanniques au point de remettre en cause le système des écoles britanniques, système relativement complexe où la religion intervient aussi bien au privé qu'au secteur public (voir l'encart). Je vais me limiter aux écoles d'Angleterre proprement dites, puisque les autres nations du Royaume-Uni ont leur propre système (Écosse, Galles, Irlande du Nord).

De fait, à partir de 1944, toute école subventionnée par l'État était tenue de faire réciter des prières. Cette obligation fut changée plus tard en « un acte collectif d'adoration » (dernière version 1998). De plus, il est spécifié que cet acte d'adoration doit être « d'un caractère entièrement ou majoritairement chrétien ». Ouf... De fait, tout parent désirant une éducation strictement laïque ou d'une autre religion que le christianisme ou le judaïsme était plus ou moins condamné à envoyer ses enfants à une école privée « indépendante » c'est-à-dire non-subventionnée.

Le gouvernement travailliste de 1997 à 2007 a entrepris d'étendre les privilèges religieux des écoles subventionnées à d'autres dénominations, en particulier aux Musulmans.

Le tableau des écoles subventionnées donne une idée de la répartition des écoles. Il faut savoir qu'en octobre 2013, le mouvement *Fair Admission Campaign* a lancé, sans trop de succès, une motion au parlement britannique pour faire abolir la discrimination sur base religieuse à l'entrée de toute école subventionnée par l'État. Cette discrimination est le résultat d'une exemption dont profitent toutes les « *Faith Schools* », c'est-à-dire les

anciennes écoles tenues par des religieux (devenues VAS et VCS) et aussi une bonne partie des nouvelles « *Academies* », pour échapper à l'obligation d'égalité de traitement de la loi de 2010 (*Equality Act*).

La réalité c'est que la religion fait toujours partie du système scolaire d'État de l'Angleterre, sans même parler des écoles indépendantes! En 2014, au moins un tiers des 22 000 écoles (primaires et secondaires) subventionnées par l'État pouvaient se prévaloir de l'exemption discriminatoire à l'admission en tant que *Faith Schools* avec un projet pédagogique religieux spécifique, ce qui dans les zones à faible densité était et est toujours un non-sens économique puisque cela conduit soit à des écoles sous-utilisées, soit à des déplacements non nécessaires d'enfants sur des distances considérables.

Évidemment ce n'est pas seulement avec un argument économique que les Humanistes Britanniques (*BHA*) et leurs alliés, plusieurs groupes religieux minoritaires et la *National Secular Society* (*NSS*) se jettent dans la mêlée. La discrimination à l'admission sur une base religieuse soutient une forme de sectarisme insidieuse qui s'oppose au programme même d'éducation britannique qui se veut officiellement une éducation ouverte à la diversité religieuse et culturelle.

Selon *The Observer* du 14 juin, sur les 6 884 écoles à vocation officiellement religieuse de 2014, 4 601 appartenaient à l'Église d'Angleterre et 1 986 à l'Église Catholique romaine. La proportion des autres religions était infime : 26 méthodistes, 48 écoles juives, 18 musulmanes, 8 sikhs et 152 autres écoles chrétiennes, très en dessous des proportions des populations correspondantes. À noter que 763 des ces *Faith-Schools* sont classées comme

« *Academies* » ou « *Free Schools* », une proportion en constante augmentation. Or ces dernières ont nettement moins de comptes à rendre au Ministère de l'éducation car l'admission est déterminée par l'« *Academy Trust* » et non une autorité gouvernementale.

Cependant, dans le cas de Birmingham, la grande surprise est que le scandale n'est pas venu des *Faith Schools*, mais bien des écoles supposément « *Non-Faith* ». Cinq écoles sur les vingt et une inspectées par l'*Ofsted* (inspection scolaire) ont été jugées inadéquates dans leur enseignement de la citoyenneté (une obligation en GB). De plus, la population les a perçues, à tort ou à raison, comme étant infiltrées par une coterie de musulmans au niveau des *Governing Bodies*, les conseils d'administration de ces écoles. Le rapport de l'*Ofsted* est plus nébuleux, mentionnant que ces écoles (qui obtenaient antérieurement de bons résultats scolaires) avaient des déficiences de gestion et avaient manqué à leur devoir de protéger leur charge en promouvant ce que l'*Ofsted* appelle : « la conscience des risques qui découlent de l'extrémisme ». Pourtant, ces mêmes écoles ayant été inspectées auparavant, la question de la façon dont les inspections étaient réalisées dans le passé a émergé brutalement. On a donc appris que les écoles étaient régulièrement prévenues des inspections ! Ce qui laissait amplement le temps de remplacer un cours par un autre, plus présentable et surtout plus « chrétien ». C'est seulement à la suite d'allégations anonymes d'infiltration musulmane que l'*Ofsted* a décidé de faire des inspections surprises, lesquelles ont donné le résultat ci-dessus.

Dans ce qui peut paraître contre-intuitif, il semble que le Ministère de l'éducation envisage de destituer l'autorité locale responsable (et peut-être infiltrée) en convertissant ces écoles en *Academies*. Ce qui est surprenant c'est qu'une telle conversion ouvrirait aussi la porte à une conversion en une *Faith-School* qui, bien sûr, serait de confession musulmane, vu la clientèle de ces écoles. Et puis, deux de ces écoles ont déjà choisi la conversion en académies ! Enfin, ces écoles ont déjà entrepris de se défendre vigoureusement contre le rapport de l'*Ofsted*.

Si vous pensez que vous avez du mal à suivre le raisonnement des Britanniques sur ce sujet, sachez que vous n'êtes pas seuls et que même des journaux de gauche comme *The Guardian* ont de la difficulté à articuler un concept viable de séparation État-religion applicable aux écoles subventionnées. De plus, beaucoup de groupes visés pensent que les inspections surprise de l'*Ofsted* étaient motivées politiquement et sans grand mérite.

Pourtant, il y a une tendance qui se dessine en Grande-Bretagne comme en témoigne le sondage *Opinium* rapporté par *The Observer* du 14 juin et dont le titre pourrait être « Questionnement sur l'usage des fonds publics par des écoles religieuses dans une société multiculturelle telle que la Grande-Bretagne ». On y remarque que 58% des électeurs croient maintenant que les *Faith-Schools*, autorisées à discriminer à l'admission et à n'enseigner que leur religion, ne devraient pas être subventionnées par l'État et 23% pensent qu'elles devraient être abolies. Qui plus est, 70% pensent que l'argent des contribuables ne devrait pas servir à subventionner quelque religion que ce soit et 56% pensent que les écoles religieuses, comme les autres, doivent soumettre strictement leur enseignement au curriculum national...

De l'espoir ? Pas si vite ! La prière quotidienne reste encore, théoriquement, aujourd'hui obligatoire dans toutes les écoles subventionnées séculières ou non. En pratique, d'après *Ofsted*, un tiers des écoles échouent à tenir la fameuse « adoration collective » requise par la loi de 1998 (*Education Reform Act*). Une autre source indique un défaut de plus de 80% des écoles à respecter cette directive chez les « *secular* » du secondaire. Il semble bien que beaucoup d'écoles non-religieuses traînent les pieds à observer une pratique clairement en contradiction avec les directives européennes à ce sujet. Dans la même veine, le gouvernement de Sa Majesté a distribué en 2012, en l'honneur de son 400^e anniversaire, une édition autorisée de la Bible « King James Version », la référence des protestants anglais, à chacune des 22 000 écoles du royaume, une initiative mal vue des minorités religieuses qui ne manqueront pas d'utiliser à leur avantage ce précédent un jour ou l'autre.

Comme le faisait remarquer Sir Tim Brighouse, ancien directeur de l'éducation à Birmingham, « l'affaire des chevaux de Troie dans nos écoles soulève une question délicate, à savoir la place de la religion dans les écoles.... Ce qui est urgent c'est de terminer l'adoration collective quotidienne de nature chrétienne dans les écoles et académies «non-faith». C'est une source de friction entre les directeurs d'école et les membres musulmans des conseils dans les écoles à prédominance musulmane. Cela mène très naturellement à penser que la religion, en dehors du programme agréé, a une influence légitime sur le curriculum. Ce n'est pas le cas. »

Type d'école	% approx.	Description	Ancien-nement	Qui paie les bâtiments ?	Qui paie les profs ?	Qui embauche les profs?	Qui admet les élèves ?
<i>Academy schools (secular & religious)</i>	15%	Remplacement d'écoles sec. en difficulté. La moitié "Faith-Schools "	Nouveauté travailliste (1998)	ONG/charités + commanditaires	Direct du Gouvernement central	<i>Academy Trust</i>	<i>Academy Trust</i> (mais arbitrage par Secrétaire d'État)
<i>Community schools (secular)</i>	61% pr. & sec.	Le gros de la troupe, mais le secondaire se convertit en académies	<i>County schools, Elementary, Grammar</i>	Autorité locale	Gouvernement Central via Autorité locale	Autorité locale	Autorité locale
<i>Free schools</i>	1%	<i>Charter schools</i> version UK. Aussi considérées comme des Académies	Nouveauté Cons.Lib-Dem. (2010)	ONG/charités	Direct du Gouvernement central	<i>Academy Trust</i>	<i>Academy Trust</i> (mais arbitrage par Secrétaire d'État)
<i>Foundation schools</i>	2%prim .15% sec.	Principalement "Non-Faith "	<i>Grant Maintained Schools</i>	Fondation (charité) ou gouvernement	Gouvernement Central via Autorité locale	Fondation (min.) & Gouvernement (major.)	<i>Governing body</i> (mixte)
<i>Voluntary Aided Schools (VAS)</i>	22%prim 17% sec.	Liées à diverses organisations incluant les églises donc "Faith-Schools "	ex: <i>Church of England, Roman Catholic</i>	Payé surtout par l'état (50% puis 75% puis 90%)	Gouvernement Central via Autorité locale	<i>Governing body</i> (majorité à la fondation)	<i>Governing body</i> (majorité à la fondation)
<i>Voluntary Controlled Schools (VCS)</i>	15%prim 3%sec.	Principalement Church of England et donc "Faith-schools "	<i>Church schools</i>	Payé par l'État	Gouvernement Central via Autorité locale	Autorité locale	Autorité locale

Ne sont pas incluses diverses écoles d'importance mineure (*City technological Colleges, pensionnats d'État*)

Ce tableau est une simplification de la situation réelle qui comprend des exceptions et entorses aux principes énoncés.

Toutes ces écoles sont sujettes à l'inspection par le Ofsted (*)

pour la conformité avec le curriculum de base (sauf les Académies et Free Schools)

Toutes ces écoles sont assujetties au Code National d'Admission (NAC) ... mais il y a des exceptions pour les Faith-Schools

* Ofsted = Office for Standards in Education, Children's Services and Skills = Inspection de l'éducation et des services aux enfants.

Il y a un mouvement important de conversion des ex-Foundation Schools (alias Maintained schools)

et des écoles secondaires d'État vers les académies.

Il est dit qu'en septembre 2012, la majorité des écoles secondaires d'État avait été convertie en Académies

Contrôle par un palier de gouvernement (local ou central).

Avec programme religieux explicite

Établi par Michel Virard en juillet 2014

Sources: wikipédia, www.gov.uk, The Observer, The Guardian

Histoire de la controverse évolution-crétionnisme

Le texte ci dessous est une traduction avec permission par Michel Pion d'un texte de Massimo Pigliucci http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Massimo_Pigliucci qui apparait actuellement dans le cours de l'Association humaniste du Québec sur l'humanisme disponible via assohum.org

Le compte rendu des débuts de la théorie darwinienne de l'évolution est bien connu: Darwin voyage aux Galápagos et dans d'autres régions d'Amérique du Sud, le long hiatus entre son retour en Angleterre et la publication de *L'Origine des espèces* en 1859 et le fait que cette dernière ait été contrainte par le fait qu'Alfred Russell Wallace s'apprêtait à publier des idées très similaires. Ces faits sont bien établis dans les annales de l'histoire des sciences. Il est aussi généralement admis que le livre de Darwin s'est vendu rapidement et de manière impressionnante pour un volume « technique » d'histoire naturelle et que les idées « darwiniennes » se répandirent comme une traînée de poudre, malgré une certaine résistance dans les milieux universitaires et théologiques. Avant la fin du 19^e siècle, la théorie de l'évolution par sélection naturelle a été largement acceptée non seulement en Angleterre, mais également aux États-Unis, en Russie et dans la plus grande partie de l'Europe.

Le darwinisme et l'Amérique

Avant la publication de *L'Origine des espèces*, le créationnisme se référait à l'idée que l'âme de chaque fœtus humain était spécialement créée, par opposition à la doctrine du traducianisme, selon laquelle les âmes étaient en quelque sorte héritées des parents un peu comme les gènes (mais à l'époque, bien sûr, personne ne savait quoi que ce soit de la

génétique). En dépit de cet usage courant, Darwin employait l'étiquette de créationnistes pour désigner les personnes qui s'opposaient à ses idées sur la descendance avec modification.

Asa Gray, le scientifique américain qui s'est fait le champion de la théorie évolutive, écrivit en 1873 au sujet des « créationnistes spéciaux », que ces gens croyaient que les espèces avaient été créées surnaturellement telles qu'elles sont maintenant. Même la, les antiévolutionnistes les plus éminents du 19^e siècle n'ont jamais fait référence à eux-mêmes comme étant des créationnistes. Notamment Louis Agassiz, qui a dirigé le Musée d'Histoire Naturelle de Harvard jusqu'à sa mort en 1873 et qui, en 1867, a déclaré, en référence au darwinisme, « J'ai confiance de survivre à cette manie. » À la mort du géologue montréalais John William Dawson, en 1899 il n'y avait pas un seul scientifique de premier plan aux États-Unis pour défendre le créationnisme et le mouvement devint tout à fait de nature religieuse, une étiquette qui, n'en déplaise à certains de ses partisans les plus vocaux, il conserve à ce jour.



John Thomas Scopes (3 octobre 1900 – 21 octobre 1970), fut professeur à Dayton, dans le Tennessee. Le 25 mai 1925, il fut accusé d'avoir enfreint la législation de l'État, et plus particulièrement le Butler Act, qui interdisait l'enseignement du darwinisme (c'est-à-dire de la théorie de l'évolution de Darwin) dans les écoles du Tennessee. (Source : Wiki)

Les chrétiens conservateurs, pour la plupart évangéliques, qui ont insisté sur le déni de l'évolution à la fin du 19^e siècle ne pouvaient cependant pas se rallier autour de la bannière du créationnisme

pour la simple raison qu'ils avaient des désaccords importants sur l'interprétation de la Genèse, un désaccord qui persiste encore de nos jours. William Jennings Bryan (voir photo), l'un des procureurs du fameux procès Scopes de 1925, a endossé la théorie âge-jours de l'interprétation de la Genèse, selon laquelle chaque jour de la création dans la Genèse correspondait à un âge géologique. La position de Bryan a été très populaire, ainsi que la « théorie de l'intervalle », qui suppose un écart entre les différents passages de la Genèse pour être en mesure de concilier une période géologique du temps avec les six jours classiques du récit biblique. En fait, à peu près les seuls à croire en une interprétation littérale de l'histoire de la création ont été les partisans d'Ellen G. White, les membres de l'Église adventiste du septième jour. Cela met en évidence un paradoxe intéressant: à la fin du 19^e siècle, les chrétiens américains ont été à bien des égards beaucoup plus prêts à accepter la science que certains de leurs homologues de la fin du 20^e siècle.

La charge portée contre l'évolution a d'abord été dirigée par les adventistes et surtout par leur géologue autodidacte, George McCready Price. Price proposa que la preuve scientifique était en accord avec le récit biblique du déluge. Avec cette idée, Price anticipait « la géologie du déluge » et le créationnisme scientifique par plus d'un demi-siècle. En effet, il envisagea même de créer une revue appelée, le créationniste, un signe que ce vocable a été adopté dans le sens moderne du terme.

Au début du 20^e siècle, la bataille créationniste, initialement non clairement identifiable à une région particulière des États-Unis, fut prise en charge par les États du sud de plus en plus désigné comme le leader incontesté, tant en termes de poursuites judiciaires (ou de tentatives effectuées) que du nombre d'opposants de premier plan parmi les dénigreur

de l'évolution. Alors que la réalité était plus éparse et complexe que « les États du sud contre le reste du monde », il est certes vrai que certains des épisodes les plus pertinents pour notre histoire ont eu lieu dans cette région du pays.

Ironie du sort, l'argument proposé est que c'est précisément le succès précoce de la théorie darwinienne dans le Sud qui a généré cette réaction contre l'évolution que nous subissons encore aujourd'hui.

Les choses ont commencé à s'activer pour les dénigreur de l'évolution après la Première Guerre mondiale, quand les intégristes se sont mis à blâmer l'enseignement de la théorie de l'évolution comme étant la cause des graves problèmes de la société, une tactique encore utilisée aujourd'hui. Cet élan a conduit à ce qu'on peut appeler une chasse aux sorcières contre les biologistes évolutionnistes dans les collèges baptistes du Sud durant les années 1920. Simultanément, de nombreuses législations dans le sud ont proposé des lois anti-évolution, l'Arkansas, la Floride, le Mississippi, l'Oklahoma et le Tennessee ont effectivement voté de telles lois sous une forme ou une autre. En Floride par exemple, l'enseignement du darwinisme a été déclaré « inapproprié et subversif ». Alors que plusieurs grands journaux du Sud se sont battus contre les assauts fondamentalistes, des prédicateurs

tels J. Frank Norris ont acquis suffisamment d'influence pour faire congédier des professeurs d'université, comme dans le cas d'un sociologue de Baylor à Waco, au Texas.

Les attaques juridiques

Nous voici arrivés au procès du professeur suppléant de biologie John Scopes, accusé d'avoir enseigné que l'homme



William Jennings Bryan (1860–1925) était un avocat et un homme politique américain, populiste et pacifiste, libéral et membre du Parti démocrate et candidat démocrate à l'élection présidentielle de 1896, 1900 et 1908. Secrétaire d'État de 1913 à 1915, presbytérien très croyant, il fut aussi un adversaire résolu de la théorie de l'évolution.

descend d'un ordre inférieur d'animaux. Le « procès du singe » comme on l'a appelé, a eu lieu à l'été de 1925 à Dayton, au Tennessee et a vu la participation de certains des plus grands esprits juridiques de l'époque, en particulier le controversé avocat laïque Clarence Darrow dans l'équipe de défense de Scopes et du populiste religioniste William Jennings Bryan pour la poursuite. Les deux, Darrow et Bryan (vus de dos sur la photo et s'adressant au public lors du procès) ont offert leurs services en raison de la forte incidence qu'ils pensaient que cette cause allait avoir sur les questions de religion et de liberté académique.

Pour comprendre l'importance du procès Scopes, il faut savoir que, dans une certaine mesure, il était effectivement planifié. L'American Civil Liberties Union (ACLU), qui n'avait pas à l'époque la même notoriété qu'aujourd'hui, a activement cherché un enseignant local prêt à contester la loi du Tennessee contre l'enseignement que l'homme descend d'un rang inférieur d'animaux et quelques-unes des personnalités de premier plan à Dayton ont encouragé Scopes à se porter volontaire pour subir ce procès, le tout dans l'espoir de faire de la publicité à la ville et ainsi « de la mettre sur la carte ». Cette toile de fond des événements, toutefois, ne diminue en rien le fait que, contrairement à ce que plusieurs commentateurs modernes et les créationnistes soutiennent, il y avait effectivement une loi anti-évolution et qu'elle était juridiquement contestée. Les événements qui ont mené à ce procès ont été mis en scène dans une certaine mesure, mais les préoccupations d'ordre juridique et les procédures par contre étaient indépendantes de toute mise en scène et étaient en elles-mêmes sérieuses et importantes.

Le résultat de toute cette procédure fut exactement ce que l'ACLU avait espéré. Ils avaient planifié de porter éventuellement l'affaire en Cour Suprême des États-Unis

pour contester la constitutionnalité de la loi du Tennessee, indépendamment du fait que Scopes avait enfreint cette loi. En fait, l'ACLU n'a pas vu d'un bon œil la participation de Darrow dans le procès Scopes parce qu'ils voulaient passer directement au niveau supérieur des tribunaux dès que possible et la possibilité que le talent de Darrow pourrait effectivement réussir à faire acquitter Scopes a été un cauchemar constant tout au cours du procès. Malheureusement pour l'ACLU, le

juge fit une erreur technique en décidant lui-même de l'amende que Scopes devait payer (au lieu de laisser cela au jury), la conséquence fut que la condamnation fut renversée par la cour suprême du Tennessee sur ce simple détail technique.

Comme l'État décida de ne pas entreprendre un autre procès potentiellement dommageable, l'ACLU dut attendre beaucoup plus longtemps que prévu pour réaliser son objectif. Une des conséquences a été que la Loi Butler (comme cette loi était alors connue) demeura en vigueur dans le Tennessee jusqu'à ce qu'elle soit finalement abrogée en 1968.

Il y eut une longue pause entre le procès Scopes et la prochaine affaire importante, qui n'eut pas lieu avant 1968. Cette année-là,

la cour suprême américaine a invalidé une loi de l'Arkansas parce qu'elle violait la clause du premier amendement qui stipule qu'aucun État ne peut exiger que l'enseignement soit limité par respect des principes de quelque doctrine religieuse. Une autre décennie s'écoula relativement calmement, mais les années 1980 ont vu une explosion de causes importantes.

En 1981, la cour supérieure de Sacramento a tranché en faveur de l'État de Californie et rejeté l'argument du demandeur selon lequel l'enseignement de l'évolution dans les écoles publiques représentait une atteinte à la liberté de religion des enfants. Le tribunal a, en effet, enjoint l'état d'étendre l'application de sa politique anti-dogmatisme - qui



Le procès Scopes, plus connu sous le nom de procès du singe (Scopes Monkey Trial), est un procès qui eut lieu à Dayton (Tennessee) aux États-Unis du 10 au 21 juillet 1925 et qui opposa les fondamentalistes chrétiens, défendus par le procureur et homme politique William Jennings Bryan, aux libéraux défendus par Clarence Darrow.

comprenait des discussions sur la manière dont la science arrive à des conclusions certaines et l'enseignement des hypothèses sur les origines d'une manière non dogmatique, à tous les domaines de la science et non seulement à la biologie évolutive.

L'année suivante, une cour fédérale a rendu une décision très importante contre une loi proposée par le Conseil de l'éducation de l'Arkansas. Le conseil demandait d'exiger l'égalité du traitement de l'évolution et du créationnisme dans les écoles publiques, mais le juge William R. Overton a rendu sa décision fondée sur un examen attentif de ce qui constitue une science, un examen qui l'a amené à rejeter le créationnisme comme non scientifique. Cette conclusion implique que la loi sous examen n'avait pas une fonction laïque et était donc en violation de la Constitution des États-Unis. En outre, le juge Overton a noté l'emphase des créationnistes sur le problème de l'origine de la vie et sa caractérisation en tant que partie intégrante de la théorie de l'évolution. Le juge s'est rendu compte que la théorie de l'évolution ne se préoccupe pas du tout de résoudre le problème de l'origine de la vie, car il traite de tout ce qui s'est passé après l'apparition des premières formes de vie sur la terre.

Une troisième décision majeure des années 1980 a été rendue par la Cour suprême des États-Unis, qui invalida une loi votée en Louisiane du nom de « *Creationism Act* ». La motivation de cette décision a été, encore une fois, une violation de la séparation constitutionnelle entre l'État et l'Église. La loi prévoyait l'enseignement de l'évolution uniquement lorsque la « science » de la création était également enseignée. Mais cela a été jugé préjudiciable à l'éducation de la science tout en cautionnant directement la religion dans les écoles publiques par l'implication même du terme « science de la création ».

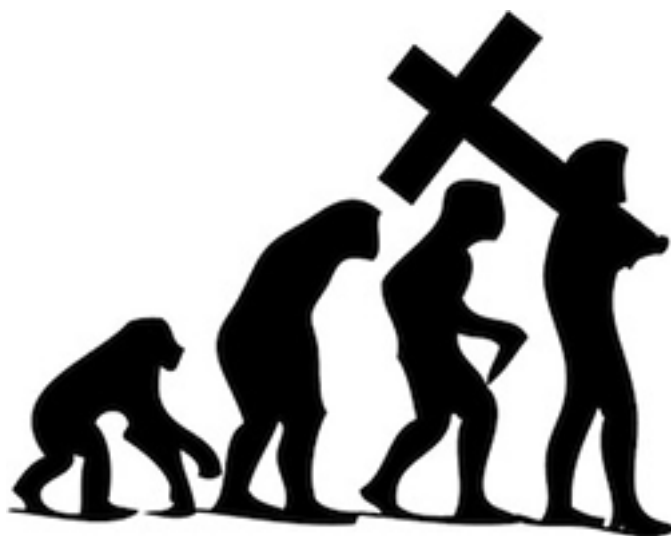
Quatre affaires judiciaires aboutirent également sur le plan juridique à des défaites pour les créationnistes durant les années 1990. En 1990, la cour d'appel du 7^e circuit a replacé

le débat de nouveau dans le domaine de la liberté académique (où il avait été pendant le procès Scopes) quand il a décrété qu'un district scolaire peut, en effet, interdire à un enseignant de présenter le créationnisme en salle de classe en fonction de la clause d'établissement du premier amendement. De même, la cour d'appel du 9^e circuit a jugé que le district scolaire Capistrano avait le droit légal d'exiger d'un de ses professeurs qu'il enseigne la théorie de l'évolution, car il s'agit d'une théorie scientifique et du même coup a rejeté l'argument de l'enseignant qui soutenait qu'il existe une telle chose que « la religion de l'évolutionnisme. »

En 1997 une autre décision particulièrement importante, concernait à nouveau la Louisiane. L'US District Court pour le district Est de cet état a rejeté une disposition selon laquelle on exigeait des enseignants qu'ils lisent à haute voix un avertissement au sujet de l'évolution. Le motif de l'avertissement aurait été prétendument de stimuler la pensée critique. Le tribunal n'a pas été convaincu, notant que non seulement les étudiants sont déjà encouragés à penser de façon critique, mais que l'avertissement s'adressait uniquement à l'évolution présentée comme position religieuse et représentée comme un point de vue

fondamentalement opposé à celui des autres religions. En outre, pour la première fois la Cour a reconnu explicitement que le dessein intelligent est en fait la même chose que la science de la création et est donc soumis aux mêmes limitations. Fait important, la décision a été confirmée par la cour d'appel du 5^e circuit et la Cour suprême américaine a refusé d'entendre l'affaire, ce qui signifie que la décision du tribunal inférieur s'applique.

Enfin, en 2000, une autre décision fut rendue à l'encontre de l'idée que l'exigence faite à un enseignant de présenter l'évolution et non le créationnisme viole sa liberté d'expression. La décision a été rendue par la cour de district par le juge Bernard E. Borene, qui a rejeté le recours présenté contre le district scolaire indépendant 656 du Minnesota.



Le juge, comme d'autres avant lui, a noté qu'il existe une vaste jurisprudence respectant le droit d'une école d'exiger que ses enseignants suivent un programme (qui dans ce cas, inclut l'évolution), et que le droit de l'enseignant à la liberté d'expression ne peut primer sur les impératifs du programme. Retour au début

Que pouvons-nous apprendre de l'histoire ?

Il est important de s'arrêter et de réfléchir sur le sens de la bataille juridique que les créationnistes et évolutionnistes ont mené pendant la plus grande partie du 20^e siècle, surtout compte tenu des événements récents et des différents projets de loi introduits dans les diverses législatures aux États-Unis indiquent que, si le passé est garant du futur, le choc des idées va se poursuivre avec une énergie renouvelée au début du 21^e siècle.

Le premier constat est de prendre acte que les créationnistes ont maintes fois changé leurs tactiques pour s'adapter aux précédentes décisions de la justice. L'attitude pendant le procès Scopes était de chasser les évolutionnistes et les retourner d'où ils venaient et ainsi affirmer le principe selon lequel la majorité a le droit de décider ce qui sera enseigné dans les écoles publiques. Les objectifs sont devenus plus modestes par la suite. Les créationnistes ont alors tenté de justifier l'idée de demander une égalité du temps d'enseignements sous prétexte que le créationnisme est une science. Faute de quoi, ils ont de plus en plus insisté sur le fait que l'évolution n'est pas une « vraie » science non plus et que si elle doit être enseignée, car elle est tellement enracinée dans la culture universitaire, du moins elle devrait être précédée par une étiquette d'avertissement à la manière des produits potentiellement toxiques comme les aliments génétiquement modifiés et les cigarettes.

Les promoteurs du dessein intelligent prennent maintenant la peine de demander que les opinions des scientifiques qui sont en désaccord avec la théorie de l'évolution soient enseignées, en réclamant le droit

« d'enseigner la controverse » le tout au nom de la pensée critique. Ce qui est particulièrement désolant, c'est que souvent les actions juridiques pro-crétionnistes ont été lancées par des professeurs de sciences, qui sont réputés être mieux informés. Je pense que cela en dit long sur l'état déplorable de l'éducation aux États-Unis, si les éducateurs eux-mêmes ne comprennent pas la distinction entre science et religion, ou entre la science et la pseudoscience.

Le contraste entre les points de vue de certains enseignants en science et la position maintes fois réitérée de la Cour sur la liberté académique est également très intéressant et c'est l'une des subtilités du débat qui a le plus souvent enragé les créationnistes. Ils prétendent que Scopes était défendue par les évolutionnistes sur la base de la liberté académique, mais que cette liberté ne s'applique pas en quelque sorte aux professeurs de sciences qui désirent présenter un point de vue plus « équilibrés » selon eux.

Comme le créationnisme est à la base une vue religieuse et l'évolution ne l'est pas, l'enseignement du premier devrait être interdit dans les écoles publiques tandis que ce dernier devrait être protégé. Deuxièmement, la liberté académique protège le droit d'un professeur d'enseigner une discipline donnée de la façon dont il (elle) pense être la meilleure, mais ne s'étend pas à un professeur qui choisit d'ignorer le cursus de l'école et d'enseigner tout ce qu'il (elle) veut. Les parents seraient certainement et à juste titre, fâchés si leurs enfants apprenaient la philosophie pythagoricienne au lieu de la géométrie dans une classe de mathématiques et la situation n'est pas différente pour le créationnisme et la biologie.



Islamisme et créationnisme, même combat

Fondamentalisme religieux contre la science

Daniel Baril [1]

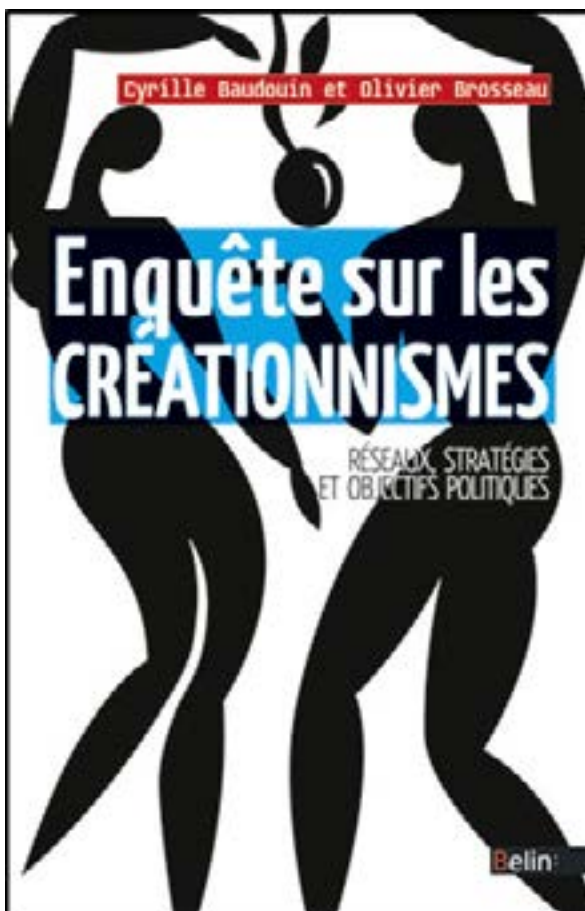
Dans son numéro de juillet-août 2014, *Québec Science* publie une très intéressante entrevue avec la physicienne Faouzia Charfi, professeure à l'université de Tunis, qui explique comment le fondamentalisme islamiste entrave la formation scientifique en Tunisie. Dans cette entrevue signée Dominique Forget (dont on peut lire une partie sur le site de Québec Science [2]), Faouzia Charfi reprend la problématique exposée dans son ouvrage *La science voilée*. Elle déplore que certains étudiants universitaires, aveuglés par la pensée religieuse dogmatique, en arrivent à rejeter les théories scientifiques lorsqu'elles leur paraissent contraires à ce qui est écrit dans le Coran. Exemple: la lumière étant une manifestation de la présence divine, elle ne peut avoir de vitesse! Si une théorie paraît bien établie, comme celle du bigbang, ils soutiennent qu'elle avait déjà été prédite par le Coran. Bref, du Nostradamus à la sauce coranique.

Les Américains ne peuvent être allés sur la lune puisqu'il est écrit dans le Coran que la lune est à 500 années de marche en chameau, rapporte pour sa part Loïc Tassé. Quant aux tremblements de terre, ils sont provoqués par l'immodestie des femmes, explique le savant ayatollah iranien Kazem Sedighi. On pourrait se contenter d'en rire, mais cet obscurantisme digne des Talibans (qui interdisaient les illustrations anatomiques dans les manuels d'enseignement de la médecine!!!) est révélateur du degré de pénétration de l'islamisme politique dans toutes les couches sociales des pays arabes. Révélateur également

des ravages que peut faire l'idéologie non guidée par la raison et l'humanisme.

Le fondamentalisme créationniste

Cet obscurantisme n'est pas unique aux pays arabes ni aux musulmans. Faouzia Charfi souligne la présence du créationnisme au sein de l'islamisme, un emprunt au fondamentalisme religieux occidental (alors que ces mêmes islamistes combattent tout ce qui vient de l'Occident!). Cette communauté d'esprit entre les fondamentalistes de toutes les religions doit nous faire réaliser que ceux d'ici ne sont pas moins obscurantistes ni moins dangereux que ceux d'ailleurs (charia en moins évidemment...). Le créationnisme fait des progrès inquiétants tant en Amérique qu'en Europe.



C'est d'ailleurs le thème d'un livre remarquable, *Enquête sur les créationnismes* de Cyril Baudouin et Olivier Brosseau, respectivement ingénieur en physique et docteur en biologie [3]. On y apprend, entre autres, qu'un rapport de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation du Conseil de l'Europe *Les dangers du créationnisme dans l'éducation* (2007) – sonne l'alarme sur la montée de dogmes religieux qui s'attaquent aux connaissances accumulées sur

la nature, l'évolution, nos origines et l'univers. Ce constat concerne la Suisse, la Suède, les Pays-Bas, la Pologne, l'Italie, la Serbie, la Russie, la Grèce, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Des musées créationnistes, à l'image du *Holy Land*





Olivier Brosseau, co-auteur de l'Enquête sur les créationnistes (crédit photo : tele.premiere.fr)

Experience d'Orlando, voient le jour en Suède, en Belgique, en Espagne, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, un millionnaire a reconstruit l'arche de Noé « grandeur réelle ». Rien de moins!

En Italie, l'ex-ministre de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche, Letizia Morati (sous le gouvernement de Berlusconi), a émis un décret proscrivant

l'enseignement de la théorie de l'évolution dans les cours de biologie au collège, avant que les réactions du public l'aient forcée à faire marche arrière.

Au Royaume-Uni, l'imprégnation du créationnisme serait devenue, en 15 ans, comparable à celle des États-Unis. En Russie, des associations créationnistes protestantes traduisent en russe des documents de l'*Institute for Creation Research* (ICR).

En Turquie, un rapport du ministre de l'Éducation se sert lui aussi des documents de l'ICR pour justifier l'enseignement du créationnisme dans les cours de biologie.

En France, l'Université interdisciplinaire de Paris, financée par la Fondation Templeton, diffuse une approche scientifique totalement imprégnée d'une vision spiritualiste présentant la religion comme complémentaire à la science. Une perspective spiritualiste serait par ailleurs bien présente chez plusieurs Français qui disent adhérer à la théorie de l'évolution et qui partagent néanmoins des notions s'apparentant au créationnisme — telles le finalisme, l'anthropocentrisme et l'essentialisme — et contraires à l'évolution darwinienne. Aucun doute qu'on observerait la même chose ici. Et n'oublions pas que Stephen Harper a déjà nommé un créationniste, Gary Goodyear, comme ministre d'État aux Sciences et à la Technologie !

À l'instar de ce qu'observe Faouzia Charfi dans l'islamisme, Cyrille Baudouin et Olivier Brosseau mettent en lumière le mode de pensée des créationnistes qui dénature l'approche scientifique pour mieux la rejeter avec comme objectif d'imposer leur vision du monde à l'ensemble de la société. L'un des remèdes est évidemment le raffermissement de la formation scientifique et de la pensée critique. La laïcité est également présentée comme un moyen de freiner le fondamentalisme. Et pas n'importe quelle forme de laïcité : la laïcité républicaine que nous aurions aimé voir adoptée au Québec. La confusion alimentée par le concept de « laïcité ouverte » rappelle celle qui est entretenue par les partisans d'un dialogue entre science et religion, écrivent-ils en substance.

Une autre raison de rechercher une réelle indépendance de l'État face au religieux. Souhaitons que ce ne soit que partie remise, car les fondamentalistes ne désarmeront pas.

Notes

1. Texte tiré du blogue de Daniel Baril (voir.ca/daniel-baril), publié le 12 juin 2014.
2. Un bémol sur l'article de Québec Science: il est mal titré. Il aurait fallu écrire « *L'idéologie contre la science* » plutôt que « *La science contre l'idéologie* ». Dans ce même numéro de QS, je signe une recension critique du dernier ouvrage du primatologue Frans de Wall, *Le bonobo, Dieu et nous*. Sur ce même sujet, on peut aussi lire une entrevue que m'accordait De Waal pour l'Actualité du 1er mai, « *Les animaux ont-ils une morale ?* »
3. Je présente une analyse plus exhaustive de ce volume dans le numéro d'été 2014 du *Québec Sceptique*.



Compte rendu de lecture : Élisée Reclus, géographe, anarchiste, écologiste

Claude Braun

J'ai le bonheur de partager avec vous, chers lecteurs, une des expériences marquantes de mon été. En visitant la librairie du Pavillon central des sciences de l'UQAM quelle ne fut pas ma surprise de trouver là, en vente, un ouvrage récent (2010) d'un de mes héros, Jean-Didier Vincent.

Étant chercheur en neurobiologie, il m'avait été incontournable de lire le magistral « Biologie des passions » de cet éminent neurobiologiste français. Seul le livre « L'homme neuronal » de Jean-Pierre Changeux avait pu m'en apprendre autant et m'inspirer à un tel point, dans mon domaine de spécialité scientifique, dans la langue de Molière. Je fus donc très intrigué de voir mon héros proposer le titre « *Élisée Reclus, géographe, anarchiste, écologiste* » chez Flammarion.

Je n'avais jamais entendu parler de Reclus alors je fus étonné de lire sur la pochette que Vincent le considère comme un des penseurs les plus importants de l'histoire de l'anarchie. Reclus, fils d'un pasteur protestant et d'une enseignante, est né en 1830 à Ste-Foy-la-Grande en Gironde et est décédé en 1905 en Belgique après avoir vécu dans de nombreux pays sur trois continents. À cette époque le mot anarchie n'était pas courant. C'est Reclus qui le popularisa et lui donna une forme. C'est Reclus qui a mis au point les notes de ses amis Bakounine et Kropotkine pour qu'elles puissent être publiées. Mais il écrivit et publia bien plus que ceux-là, des dizaines de milliers de pages.

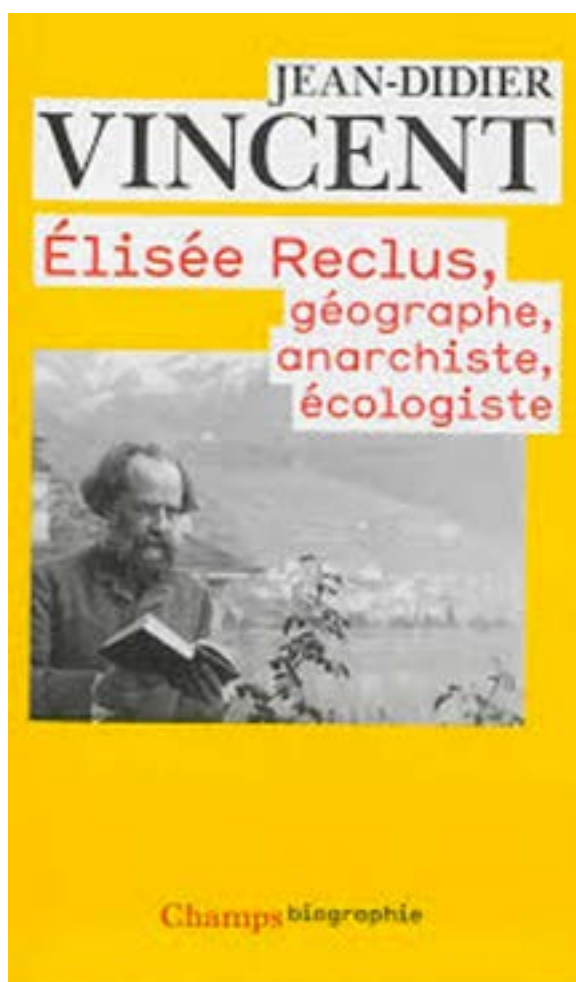
Si l'on se fie à Vincent, Reclus fut le grand théoricien anarchiste doté de la plus agréable et la plus conviviale des person-

nalités. Trente-cinq rues portent son nom en France. Plusieurs ont dit et écrit qu'il fut le plus grand géographe de son temps [1] et même qu'il inventa cette discipline tout en anticipant son évolution. C'est Reclus qui a défini la géographie comme

« l'histoire universelle rigoureusement située dans l'espace et dans le temps ». Mais sa contribution scientifique va plus loin encore. Il était tout naturellement homme de terrain et écrivain inlassable, un vrai bourreau de travail, et développa une sensibilité profondément « écologique » longtemps avant qu'on ne comprenne l'importance de la chose. Darwin fut d'ailleurs inspiré par lui et intervint personnellement en sa faveur lors d'un procès qu'on mena contre Reclus pour faire taire ses idées libertaires.

Chers lecteurs, si vous voulez lire un livre, un seul, qui vous donne un sens aigu, jusque dans la moelle de vos os, de ce qu'est l'anarchie, lisez ce livre. Si vous avez l'habitude de lire des essais intellectuels et des biographies de grands personnages, vous serez ravis. Car Vincent écrit ici comme un poète, comme un scientifique, comme un journaliste, comme un romancier d'aventures, comme un historien (extraits judicieux de lettres à l'appui montrant par ailleurs une plume reclusienne de très grande finesse) en maniant ces genres littéraires bigarrés

de façon naturellement intégrée. Au fait, le style narratif est délibérément et radicalement « anarchiste ». C'est une histoire d'amour avec son personnage..., à en pleurer, dans laquelle l'hagiographie est remplacée par l'amitié (le narrateur réfère à son protagoniste par son prénom). On comprend immédiatement, dès la première page que le style narratif non orthodoxe



de Vincent lui vient directement de la vie de son protagoniste.

Il est impossible de donner un compte rendu synthétique satisfaisant de ce dense ouvrage : il rend compte de façon très précise et détaillée (mais jamais fastidieuse) de l'environnement naturel, culturel, matériel, spirituel, intellectuel de l'anarchie en Europe pendant la deuxième moitié du 19^{ième} siècle, ainsi que du contexte intellectuel d'un grand scientifique autodidacte, d'une intelligence et d'un savoir suprêmes. Il décrit jusque dans le moindre flottement d'âme le personnage de Reclus. Ce récit, cette histoire, cette aventure, cette sociologie, ce roman, appelons-le comme on veut, est riche en descriptions et surtout en explications non dites, mais intuitivement saillantes des anarchistes connus et moins connus de cette époque. L'amour fou de la liberté vécue par Élisée Reclus n'a pas à être dit. On le vit en lisant ses péripéties jusqu'à ce que notre cœur éclate et qu'on se sente obligé de déposer le livre le temps de se recomposer ! (et je ne suis même pas anarchiste !, ou si peu..., c'est pour dire).

Vincent explique aussi de façon étonnante et vivifiante, encore sans jamais sentir le besoin d'être didactique, le très grand statut de cette discipline scientifique considérée encore, et à tort, « mineure » qu'est la géographie. Ici, elle devient le pivot de toutes les sciences. D'ailleurs, en lisant ce livre on comprend parfaitement pourquoi les trois grands anarchistes, Reclus, Bakounine et Kropotkine, furent tous d'importants chercheurs scientifiques en géographie ! Je vous laisse, chers lecteurs, le soin d'aligner, en lisant ce livre, vos compréhensions de ce phénomène extraordinaire.

Et partout ce livre est imprégné, en toute liberté narratrice, des délices et difficultés atroces, toujours sensuelles, des rapports homme-nature d'un participant maximalelement engagé dans son époque dans des décors palpables, humables, parfaitement visibles, d'une très grande diversité.

Et voici ce qui est le plus intéressant. Comment peut vivre un romanichel des trois continents, doté du cœur le plus pur et généreux et de l'intelligence la plus vive qu'on puisse imaginer, dans un monde d'une si incroyable âpreté (Reclus s'est tenu toute sa vie avec les plus pauvres) ? Une dernière impression rattache Reclus à notre tribu des humanistes. Reclus a vu de très près l'esclavage aux États-Unis qu'il a abhorré alors que

personne là-bas ne soulevait la moindre protestation. Reclus a fréquenté les esclaves et a même formé couple avec des indigènes, non leurs maîtres. Ses écrits dénonciateurs, anti-esclavagistes et antiracistes, mais aussi très analytiques et bien informés, ont probablement eu plus d'impact pour en arriver à l'abolition de l'esclavage que les diverses révoltes d'esclaves. Reclus croyait en la valeur suprême de la bonté et de la raison.



Maintenant, il ne reste plus qu'à partager avec vous en vrac certaines des impressions les plus fortes qui me sont restées de ma lecture. Il s'agit là d'un choix très personnel sans doute, mais sincère et senti. Un homme peut-il être contre l'instruction publique et donner un tiers de sa vie, bénévolement à l'enseignement universitaire ? Un homme peut-il être radicalement contre l'institution du mariage et néanmoins adopter, 100 ans avant leur application commune dans la société civile des pays avancés, un ensemble de règles de partage égalitaristes entre amants –au point même, suite à une célébration d'engagement amoureux non officielle, que les deux amants prennent le surnom l'un de l'autre (incluant, en composé, dans les publications) ?

Un intellectuel qui arpente, observe, lit et écrit à longueur de journée et qui est reconnu de son vivant comme maître incontesté de sa discipline peut-il s'enrôler bénévolement, au risque de sa vie ou d'emprisonnement à perpétuité, comme simple soldat pour défendre la Commune de Paris ? Une telle chose est-elle vraiment possible ? Un homme de totale convivialité, accueillant pour tous, uniformément poli et optimiste peut-il prendre la défense de criminels affolés qui placent des bombes et assassinent au nom de la justice et de la liberté ? Comment expliquer qu'un homme puisse être végétalien par pure compassion pour les animaux au milieu du 19^{ième} siècle ? Kant n'était-il pas omnivore ? Imaginez le dernier cours de Reclus à l'Université populaire Belge pendant lequel il venait d'apprendre avec trépidation la révolte des marins du cuirassé Potemkine et leur attachement à la révolution communiste. Le cœur malade du vieux Reclus lâcha presque complètement à ce moment précis et on appela les médecins. Sa solidarité n'avait aucune borne.

1. Pour se faire une tête sur le statut de Reclus comme géographe on peut commencer par lire sa « Nouvelle Géographie Universelle, la Terre et les Hommes », 19 volumes, Paris, Hachette, 1876-1894 et ensuite « L'Homme et la Terre », 6 volumes, Paris, Librairie universelle.

Compte rendu d'auteur : Croire en Dieu est désormais inutile

Marco DeRossi

Le titre soutient qu'il est *désormais* inutile de croire. De tous les temps, la prédisposition à croire a servi la cohésion de groupes, essentielle à l'évolution des sociétés humaines. Paradoxalement, la propension à croire est née simultanément avec l'émergence de l'intelligence car les humains devaient trouver des réponses simples à leurs multiples questions existentielles. L'auteur nous amène ainsi à comprendre qu'aujourd'hui, avec le réservoir de connaissances organisées et appuyées par des outils théoriques et observationnels dont nous disposons, souscrire un tant soit peu au domaine des croyances est *désormais* intellectuellement insoutenable.

Première partie

Dans sa première partie, le livre explore l'ample variété des croyances cosmogoniques (origine des origines). Il soulève leur incohérence ainsi que le rôle dérisoire que l'on y réserve aux femmes. L'auteur pointe le lourd héritage de plusieurs religions. Il aborde, entre autres, le monothéisme véhiculé dans les religions juive, chrétienne et musulmane et démontre combien cette famille idéologique constitue un fléau qui afflige l'émancipation d'une large part de la population.

On apprendra que la disposition à croire est naturelle chez l'enfant, car ce dernier n'a pas encore développé son libre arbitre. Croire lui apparaît alors comme une stratégie de survie consistant à suivre les enseignements reçus avec confiance, jusqu'à ce qu'il se forme son propre système de référence à l'âge de raison. Le cerveau de l'enfant est perméable. Il ne

peut malheureusement faire la différence entre « l'ivraie et le vrai ». Un enfant plongé dans un univers insolite aura toutes les difficultés à s'extirper des mensonges appris dans son enfance et perpétuera ces inepties tout au long de sa vie.

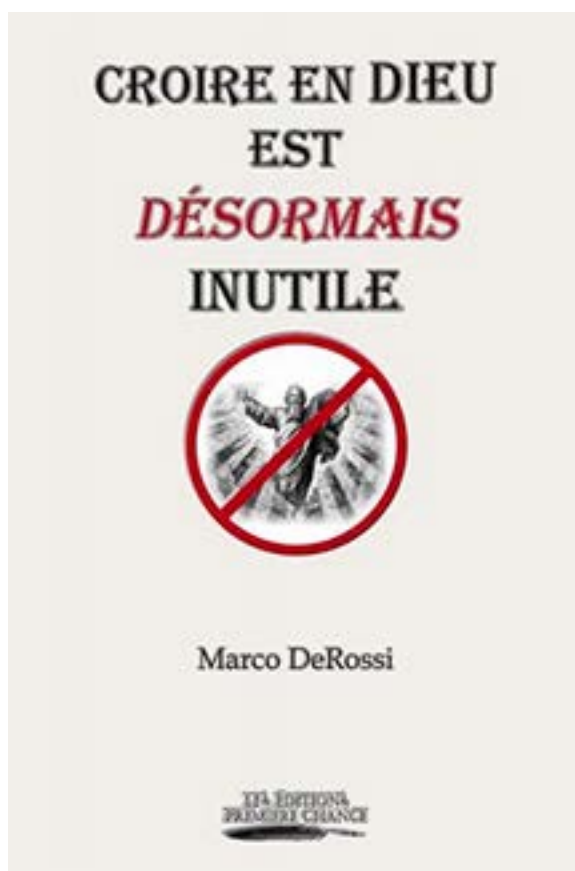
Comme le laisse entendre l'auteur, toutes les croyances, même celles issues des pseudosciences et du paranormal sont analogues et fonctionnent sans fondements. C'est pourquoi l'ouvrage aborde également plusieurs autres croyances.

Deuxième partie

La deuxième partie du livre définit ce qu'est la réalité et voit à en faire l'éloge. L'auteur nous amène à comprendre que le monde ne comporte qu'une seule « nature ». Il explique que les croyances proposent de nombreuses façons pour la décrire à leur manière, mais qu'elles font toutes fausse route. À l'aide d'une pyramide de la plausibilité, il décrit les différences qui opposent les théories et les croyances, et démontre comment les théories se retrouvent au sommet, alors que le domaine des croyances n'accède tout simplement pas aux paliers supérieurs.

On y apprend que les croyances ont réponse à tout mais qu'en fait, elles n'expliquent rien. Elles sont en défaut

de produire un cadre théorique sur lequel elles devraient s'appuyer ainsi qu'à apporter des preuves concluantes de leurs avancées. En contrepartie, les théories sont chargées de crédibilité car elles s'appuient sur un édifice raisonné, ainsi que sur des données empiriques vérifiables, reproductibles et



qui font un large consensus. L'auteur nous convie alors à réaliser que si une preuve existait vis-à-vis des croyances, celles-ci cesseraient immédiatement d'être... des croyances. Il explique que le mécanisme fondateur des croyances qu'est la foi, correspond véritablement à une conviction irrationnelle. Par définition, la foi tend à prouver que les croyances sont en défaut de produire des preuves. Si une preuve existait, la foi serait, par conséquent, inutile.

Les croyances rongent nos sociétés. Le fait de croire semble être une drogue qui empêche d'affronter la réalité avec lucidité. Les croyants se jettent sur la substance immatérielle et en redemandent. On ne peut croire et douter en même temps car pour croire, il est nécessaire d'éluder tout processus de doute, pourtant essentiel en science. Le fait de croire apparaît comme une conviction statique s'opposant à la raison. C'est pourquoi croire est *désormais* inutile, voire même nuisible, conclut l'auteur.



Père de trois enfants, Marco DeRossi détient un baccalauréat Ès Science de l'université de Montréal, ainsi qu'un diplôme de 2e cycle en Gestion et développement durable de HEC Montréal. En 1993, il a fondé la marque de produits sans gluten GLUTINO. Il a passé l'essentiel de sa carrière dans le commerce de l'alimentation et la consultation mais depuis quelques années, il s'est tourné vers le monde de l'éducation. Il est membre de l'organisme Les Sceptiques du Québec et aussi de l'Association humaniste du Québec.



UN GRAND HUMANISTE QUÉBÉCOIS EST MORT

FRÉDÉRIC BACH (1924-2013)

“L'exploitation et la conquête de la richesse ne doivent pas se faire sans s'occuper de la qualité de vie et de la survie de tout ce qui est nécessaire pour la survie.”

Frédéric Bach

<http://www.youtube.com/watch?v=YbNo6MX0Tdk>



L'artiste aux nombreux talents (peintre, illustrateur, muraliste), gagnant de deux Oscars, a été un des plus grands cinéastes d'animation de l'histoire. Amoureux de la nature, il militait depuis plusieurs années pour sa protection.

Capsules de nouvelles humanistes internationales



Lors de certaines éditions du Québec humaniste, grâce aux efforts de Dagmar Gontard et de Joseph Aussedat, des capsules de nouvelles internationales ont fait état d'avancées humanistes à travers le monde. Dans le présent numéro, exceptionnellement, nous y allons exclusivement par la négative. Nous rapportons deux nouvelles, l'une d'Arabie Saoudite et l'autre des États-Unis d'Amérique, de reculs majeurs et alarmants de l'humanisme dans le monde.

En Arabie Saoudite les athées sont des terroristes !

La famille royale a approuvé cette année une nouvelle législation qui affirme plus explicitement la nature monarcho-religieuse musulmane du pays. En plus, de nouveaux articles de la loi stipulent qu'il est interdit d'affirmer l'athéisme et même de transmettre des opinions athées formulées par d'autres, de consulter des sites internet libres penseurs ou athées, d'avoir des échanges sur médias virtuels (twitter, facebook) au sujet de l'athéisme. L'alliance athée internationale (Atheist Alliance International) a maintenant un statut officiellement consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies et tente de protester officiellement contre de telles lois partout où elles prévalent.

On comprendra que la présente revue ne sera lue par un citoyen saoudien qu'au risque d'amende sinon d'emprisonnement, que la consultation du site internet de l'AHQ aura le même effet, et qu'un échange de courriels entre un membre de l'AHQ et un citoyen saoudien pourrait avoir le même effet. (source: AAI)



La NSA détient la bande sonore complète de 80% des conversations téléphoniques mondiales !

Edward Snowden n'est pas le seul «whistleblower» de la NSA, malgré qu'il soit le plus courageux et le plus vaillant d'entre eux à date. Tout de même, il y a plusieurs autres employés ou ex-employés de la NSA qui sont dégoutés par le comportement de surveillance de cette agence gouvernementale américaine. Récemment, un ex haut directeur de la NSA, William Binney, révélait que l'ampleur de la surveillance est encore bien pire que ne laissaient entendre les révélations de Snowden. La NSA n'admet posséder que des métadonnées (non nominatives). Rien n'est plus faux ! C'est Binney qui arrive au chiffre de 80% des bandes sonores intégrales de l'ensemble des communications téléphoniques du monde entier qui seraient en possession de la NSA, écoutables à souhait par eux dans le secret le plus encapsulé. Il estime que la capacité de stockage d'information de la NSA sera bientôt de 966 exabytes par année. Pour mettre cela en perspective, Eric Schmidt, ex-PDG de Google, a estimé à 5 exabytes la totalité de la culture mondiale du début des temps à 2003. Binney accuse la NSA de mentir sur ses activités de surveillance et d'être sous l'emprise d'un élan «totalitariste». Il s'affirme profondément dégouté par le comportement de la NSA et il déclare ce comportement comme étant la plus grande menace aux États-Unis depuis la guerre d'indépendance. (source: The Guardian)



Les Sceptiques du Québec

Cet organisme ne souscrit à aucune thèse particulière – sauf à celle de l'esprit critique – dont il fait la promotion en débattant des arguments pour et contre toute position. Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à l'une de nos conférences mensuelles, ou abonnez-vous à la revue "Le Québec sceptique", publiée trois fois par année.

Sujets de conférence variés - 2014

- 13 avril : Manger avec sa tête
- 13 mai : Cures miracles en pharmacie
- 13 juin : Comment s'informer
- 13 sep. : L'âme et la morale - sujets interdits à la science
- 13 oct. : Urbanisme : la tentation positiviste
- 13 nov. : Le Canada, un paradis fiscal ?

À 19 heures au Centre Humaniste
1225 St-Joseph Est, Montréal

La revue "Le Québec sceptique"

- Numéros : 80 - Effets trompeurs
- 81 : Science et foi
- 82 : Le principe de précaution
- 83 : Une charte de la laïcité
- 84 : La croyance aux ovnis

www.sceptiques.qc.ca



Rencontrez notre camarade Dagmar Gontard

NDLR : Cette rubrique poursuit une série limitée de présentations que nous allons faire de certains membres en règle de l'Association humaniste du Québec. Nos critères de sélection sont très subjectifs. Nous pensons à ceux et celles parmi nos membres qui ont une personnalité unique, qui ont vécu une vie intéressante, qui ont une présence marquée dans notre association. Au dernier numéro de Québec humaniste nous vous avons présenté notre camarade de longue date Roger Léger. Nous vous présentons ici une autre camarade notoire de longue date. Dagmar habite l'Ontario mais est néanmoins membre très active de l'AHQ. Elle participe aux forums de discussion et a contribué par des textes à Québec humaniste ainsi qu'au site internet de l'AHQ. Elle a aussi mené des campagnes juridiques fructueuses en Ontario pour faire respecter la laïcité. Comme beaucoup d'humanistes notoires et engagés, Dagmar est citoyenne du monde dans le sens riche de l'expression

Je viens d'un pays qui n'existe pas. Quand j'y suis née, il avait été annexé pour faire partie du Reich. Bien des années plus tard, la Tchécoslovaquie a éclaté, donnant naissance à la République tchèque et à la Slovaquie.

J'étais trop jeune pour comprendre la guerre. De cette époque, un souvenir reste gravé dans ma mémoire, celui de ma première révolte et de son écrasement dans l'œuf, par une tante pieuse. Voici : une des sœurs de mon père était une visiteuse assidue de ma famille. À jamais célibataire, elle aimait à répéter qu'elle était mariée à Jésus Christ. A-t-elle manqué la vocation de devenir nonne ? Je ne sais pas. Toujours est-il qu'elle avait jeté son dévolu sur moi, et cela dès ma naissance. Je devais apprendre, bien plus tard, que si je suis baptisée, cela a été sur son insistance. Dès ma plus tendre enfance elle m'avait prise sous son aile et les séances dominicales à l'église restent pour moi un souvenir déplaisant et douloureux. Elle m'y traînait, littéralement, me forçait à m'agenouiller à côté d'elle, joindre les mains et prier. S'ensuivait le tour du côté du bénitier et l'aspersion par l'eau bénite avant d'achever le calvaire par le baise-main au curé.



**Dagmar, juste avant son décès,
avec son fidèle compagnon, Heathcliffe**

Un jour je me suis révoltée. Le dimanche était là et l'inévitable tante venait de faire son apparition dans notre appartement. « Non, je ne veux pas aller ! » criai-je. Mon père tendit une main protectrice vers moi et je me sentis presque sauvée. Mais c'eût été sous-estimer la religieuse manquée. Lancée dans une tirade moralisatrice, alternant douceur et menace, elle réussit à désarmer mon père. « Il faut que tu ailles avec ta tante, » souffla-t-il d'une voix lasse. Je n'en veux pas à mon père. J'appris, bien des années après sa mort, qu'il avait été un libre-penseur et probablement aussi un franc-maçon. Mais dans ces années bouleversées et bouleversantes de la guerre, il vivait sous un stress plus grand encore que d'autres de sa génération. Médecin, il devait quotidiennement lutter pour garder ses tuberculeux en vie. Le rationnement n'arrangeait pas les choses. La Gestapo continuellement aux aguets non plus. L'ambiance était irrespirable, les temps étaient dangereux.

La guerre à peine finie, le pays succomba à d'autres turbulences. L'Europe se divisait en deux blocs ennemis - l'Ouest pourri et réactionnaire d'une part et de l'autre, l'Est radieux de l'humanité progressiste. En 1948, à l'issue des

« élections démocratiques », le communisme prenait le gouvernail en Tchécoslovaquie. Le silence fut imposé sur la mort de Jan Masaryk, le ministre des Affaires étrangères. S'était-il suicidé en sautant d'un troisième étage ? A-t-il été défenestré ? Chut ! On ne devait pas parler de ces choses-là. Les tabous s'accumulaient, la population carcérale grossissait à vue d'œil. Arthur London en parle dans son livre *L'Aveu*, mis sur l'écran par Costa Gavras.

Quand mon père mourut, prématurément, ma mère, prise dans le carcan des difficultés quotidiennes, me laissa livrée à moi-même. J'allais bientôt trouver une nouvelle famille dans l'organisation des pionniers. Les maisons de pionniers sortaient de terre comme des champignons après la pluie. Elles étaient accueillantes, on s'y sentait bien, on y était gai. On y dansait des danses folkloriques, on y chantait des chants révolutionnaires, on y écoutait des histoires héroïques des enfants soviétiques. Pavlik Morozov était à la une, ce garçon courageux qui avait dénoncé aux autorités ses parents koulaks. Un exemple à suivre, cela allait de soi.



Au centre, Dagmar, Christian et leur fils Igor invités chez des amis marocains, à Oujda.

Je finis par fonder une organisation de pionniers dans mon école et me lançai dans des reportages sur la marche victorieuse du communisme. Les cours devaient s'arrêter pendant mes laïus, lancés à travers les haut-parleurs dans les classes. Aucun des enseignants n'eût osé protester, il eut été épinglé « réactionnaire. » À la mort de Staline, une veillée funèbre fut organisée dans ma ville. J'avais été choisie comme porte-flambeau. Je devais parcourir la foule avec une torche et la déposer devant l'effigie du grand généralissime. Ai-je mal tenu la torche ? Je ne sais pas. Toujours est-il que pendant tout le trajet, la flamme léchait mon bras, mais pour rien au monde je ne l'eus laissé tomber, car je savais que tous les regards étaient braqués sur moi. Je réussis ma mission, *in extremis*. J'évitai la

greffe de la peau, mais pendant des semaines, je portai mon bras en bandoulière en attendant que la plaie cicatrise.

De telles stupidités étaient bien accueillies, célébrées et récompensées. Ma récompense à moi ? L'envoi dans un camp international. Cela faisait partie de la stratégie : on invitait les enfants de l'autre côté du Rideau de Fer à venir passer quelques semaines dans le paradis communiste. Les pionniers d'élite allaient éclairer les invités sur les avantages du communisme. Un jour, je me retrouvai donc en compagnie d'une trentaine de jeunes Belges. Et là, l'imprévu se produisit : au lieu de rallier les Occidentaux à la cause du communisme, je fus contaminée par leur virus. Et ce fut le début d'un pénible réveil. Au fil des ans, je me trouvai de plus en plus en porte à faux avec la doctrine du Parti. Ma ferveur révolutionnaire en prit un coup dans l'aile et le jour où j'allais m'inscrire à l'université, il me restait peu de choix – le latin et le grec à la faculté philosophique. Les candidats ne s'y bouscuaient pas au portillon, alors que la faculté de médecine, dont je rêvais, était réservée à ceux issus de la classe ouvrière. Moi, j'étais issue de la bourgeoisie, tout simplement.

Pendant des années, je maintins le contact avec la Belgique, en particulier avec un garçon du camp, Christian. Nos lettres se suivaient à une cadence régulière. Grâce à elles, je découvrais un univers très différent du mien et je trouvais le

courage de remettre en question le dogmatisme qui m'avait tenue prisonnière dans son carcan. En 1958, la famille de Christian m'invita à l'Expo de Bruxelles. Cette invitation vint comme un coup de massue, car je dus me rendre à l'évidence que, malgré toutes ces années de correspondance, j'avais, moi, une idée de la liberté qui régnait en Occident alors que, de l'autre côté, eux ils n'avaient toujours pas compris que cette liberté n'existait pas dans les pays de l'Est. On ne pouvait pas voyager, on ne sortait pas de ces pays-là.

Une couple d'années plus tard, Christian vint me rendre visite. Nous marchâmes dans les rues de Prague, côte à côte, comme nous l'avions fait des années auparavant. Et tout semblait

comme si c'était la veille. Tout était si simple, si naturel. Christian parti, je déposai ma demande d'autorisation de mariage. Je savais que c'était fou, insensé. Je le fis quand même. Et s'ensuivirent des années de batailles kafkaïennes. Mes demandes répétées restaient lettre morte. Je demandai une entrevue avec le Président de la République. Je ne réussis pas à aller plus loin que son secrétaire, qui me rappela à mon devoir de gratitude envers mon pays et la classe ouvrière, qui me permirent de faire des études. Il me conseilla vivement d'abandonner l'idée de quitter le pays.

En Belgique, la famille de Christian ne restait pas inactive. Son père faisait appel à ses camarades-résistants durant la guerre et aussi aux membres du parti communiste. Chaque fois qu'une personnalité s'envolait vers Prague, elle était chargée de s'enquérir sur mon sort. La mère de Christian s'adressa à la Reine Élisabeth. La vieille dame était bien connue pour ses idées fortement ancrées à gauche. Elle était une habituée des congrès internationaux, organisés par les pays de l'Est et elle y comptait de nombreux amis, au grand dam de l'aristocratie belge d'ailleurs.

Ce fut cette voie royale qui ouvrit une brèche. Pendant les mois qui s'ensuivirent, les autorités tchécoslovaques s'employèrent à échafauder un réseau de prétextes pour justifier leur refus d'acquiescer à ma demande. On le démantelait de part et d'autre de la frontière. Le jour du départ, j'emportais une valise avec quelques vêtements, quelques objets personnels. J'avais dû renoncer à tous mes biens, à mon héritage et à ma nationalité.

Quant à ma nouvelle famille, je n'eus pu tomber mieux. Mon beau-père était un farouche bouffeur de curés. Il aimait répéter que jamais il ne mettrait le pied dans une église, pas même pour l'enterrement de son meilleur ami. À ce principe, jamais il ne dérogea. Par ailleurs, c'était un homme d'une grande rigueur morale et d'une fidélité à toute épreuve. Ayant été exclu du parti communiste pendant les années de la chasse aux prétendus trotskistes, il continua à garder l'idéal communiste tout chaud près de son cœur. Il en parlait avec des envolées lyriques, alors que moi je parlais de l'application du communisme sur le terrain. Nous eûmes souvent des débats passionnés et passionnants. Rarement nous fûmes sur la même longueur d'onde. Quant à ma belle-mère, c'était une femme toute en légèreté et douceur, dotée d'une grande propension à l'humour. Son éducation religieuse avait été faite dans un couvent, elle devait aux nonnes d'être vaccinée à vie contre

tout ce qui relevait du bon papa au ciel. Toujours de bonne humeur, elle voyait la vie en rose. Enfin, quand j'ai trouvé du travail auprès de la société d'aviation, SABENA, notre vie à nous quatre était en rose. Oui, nous étions heureux.

Cependant, Christian et moi n'allions pas rester en Belgique. Jeune médecin, mon époux se sentait à l'étroit dans le petit pays. Il n'avait pas envie de se lancer dans une carrière universitaire et, par ailleurs, ouvrir un cabinet privé ne lui souriait guère. Après avoir visité l'Afrique du Nord, nous jetâmes notre dévolu sur le Maroc. Nous découvrîmes un pays fabuleux ainsi que la merveilleuse hospitalité arabe. Sachant que le sucre était une denrée chère, nous fûmes émus chaque fois qu'on nous offrait un verre de thé à la menthe, sous une tente berbère. Lors du mois de ramadan, il n'était pas rare d'entendre frapper à notre porte, le soir, une fois le jeûne rompu. C'étaient les membres de la famille de quelque malade qui nous apportaient un plat succulent pour participer à la fête. Certes, le ramadan causa bien des soucis à mon époux car ses malades tuberculeux refusaient de manger du lever au coucher du soleil. Le personnel de l'hôpital vint au secours de leur médecin. Les passages du coran qui indiquent que les malades, les vieillards, les enfants, les femmes enceintes et les voyageurs sont dispensés du jeûne étaient affichés aux murs de l'hôpital et le personnel infirmier expliquait aux malades analphabètes leur contenu. De mon côté, je me constituai un groupe d'amies, pour la plupart des enseignantes. Elles m'apprenaient l'arabe dialectale et m'emmenaient au bain maure. Un lieu propice pour connaître les arcanes de la vie sociale du pays. En revanche, j'organisais des soirées de lecture chez moi. *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir eut beaucoup de succès auprès de mes amies.

Certes, on ne songerait pas à faire des choses pareilles au Maroc aujourd'hui alors que l'islamisme étend ses tentacules sur ce pays. Mais de notre temps, on pouvait y respirer librement. Notre vie s'écoulait paisiblement. Je suivais des cours par correspondance, en arabe classique et en anglais, car je songeais à m'orienter vers l'enseignement.

Mais vint le jour où tout bascula. Un poste de pneumologue devint vacant au lointain Burundi, l'ancienne colonie belge. Le pays bénéficiait de la coopération de la Belgique. Christian allait-il accepter ? Nous hésitâmes à quitter le pays de Cocagne. Mais nous étions encore jeunes et nos deux garçons en bas âge et s'il fallait tâter encore une expérience. C'était le moment.

Nous atterrîmes à Bujumbura en 1970. Et ce fut comme une douche froide. La mentalité burundaise était à l'opposé de la généreuse ouverture arabe. Il y avait aussi une sorte de malaise diffus dans l'air. Un coopérant belge, depuis de longues années au pays, nous mit en garde : « On est ici comme sur un volcan, disait-il, à tout moment il peut exploser. » L'éruption se produisit en 1972. Mais qui parle du génocide burundais ? Il n'y avait qu'une centaine de milliers de morts (sic), dix fois moins qu'au Rwanda, en 1994. En atrocités, les deux se valent. Le plus dur, pour nous, les expatriés, fut notre impuissance. Cela et aussi la fatalité des Burundais. Un soir, je résolus de parler à notre veilleur de nuit. « Matyas, vous devriez partir. Ramassez votre famille, allez-vous-en au Zaïre. » « Madame, que ferais-je si loin de chez moi ? Mais si Mungu (dieu) ne le veut pas, personne ne pourra me faire du mal. » Quelques jours après cette conversation, Matyas ne se présenta pas au travail. Nous sûmes que nous ne le reverrions plus jamais.

Au bout de quatre mois, les choses commencèrent à s'apaiser. Le pays continua à être toujours pauvre et, à l'hôpital, le manque de médicaments à être chronique.

Mais nous découvrîmes une source d'approvisionnement... dans les missions. Le pays – avec l'autre ancienne colonie belge, le Rwanda – comptait parmi les plus christianisés d'Afrique. Des missions, il en était truffé. Via leur réseaux de charité, ces missions possédaient ce qui faisait défaut à l'hôpital. Alors souvent, le week-end venu, nous embarquions les enfants et mettions le cap sur quelque mission à l'intérieur du pays. Nous avions nos préférées, certes, celles où les pères étaient bons vivants, savaient mijoter des plats succulents et confectionner une excellente liqueur d'ananas. Nous étions toujours bien reçus, mais surtout, surtout ! nous repartions la voiture chargée de médicaments.

La vie s'écoulait, paisiblement. Pendant les congés, nous parcourions les pays voisins – Zaïre, Ouganda, Tanzanie, Kenya, Zambie. Parcs nationaux, animaux sauvages broutant à perte de vue.

Vint le jour où tout bascula. Le deuil frappa à ma porte. Christian était mort. Qu'allais-je faire ? Rentrer en Belgique ? La chance me sourit : la compagnie pétrolière, FINA/BP cherchait à remplacer une employée récemment décédée. J'obtins le poste. S'ensuivirent des mois pénibles. À part la direction, tout le personnel était africain. J'étais la seule Européenne parmi mes collègues. Ils me détestaient. Je ne pouvais pas les blâmer, mais j'avais besoin du gagne-pain.

C'était à moi de faire tout mon possible pour rompre la glace. Au bout d'une année, elle commença à fondre et je commençai à me sentir acceptée. Je m'achetai une maison et obtins le statut de résidente permanente. Le Burundi devint mon pays, je croyais y rester toute ma vie.



Cueillette du thé au Burundi

Puis un jour, une lettre vint du lointain Canada. D'une ancienne connaissance. Un garçon avec qui j'avais partagé des cours de langue et quelques randonnées en kayak, jadis, dans mon pays d'origine. Après l'invasion

soviétique de 1968, il avait émigré au Canada. Il était divorcé, moi j'étais veuve. Allions-nous unir nos vies ? J'avoue que, de mon côté, la bataille entre oui et non, fut âpre, mais je finis par opter pour oui. Le jour où je remettais ma lettre de démission à mon patron, il me regarda, incrédule : « Avez-vous bien réfléchi, dit-il, une situation comme vous avez ici, vous n'en trouverez plus jamais dans votre vie. » Il avait raison, je sais, mais ma décision était prise.

En ces années mi-quatre-vingt, je découvris en Toronto une ville fort intéressante. Très verte, grâce à ses parcs et ses ravines. Très cosmopolite aussi. Et bouillonnante d'activités. Après vingt années d'Afrique, je renouais avec la civilisation occidentale.

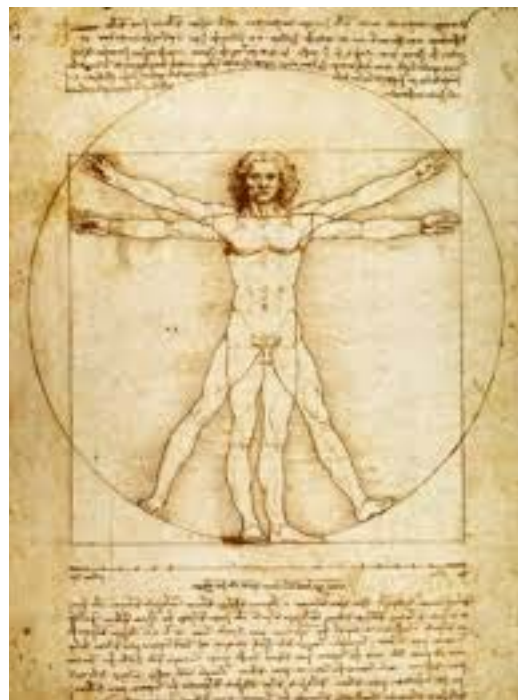
Je m'inscrivis en traduction, à l'Université de York et comme ces années quatre-vingt étaient bénies pour le français – les fonctionnaires ontariens étaient censés être bilingues, et s'ils ne l'étaient pas, devaient se mettre à étudier cette langue – je donnais, parallèlement, des cours de français dans différents ministères et à la législature ontarienne. En arrivant à Toronto, je découvris aussi l'existence de la jeune société *Dying With Dignity*. Fille de médecin et femme de médecin, les questions de bioéthique faisaient toujours partie de mon univers. Je devins membre du DWD et, peu après, membre de son comité. Ce fut au bureau de cette association que la directrice exécutive me tendit un magazine. « Tiens, cela vient d'arriver, dit-elle. Jette un coup d'œil là-dessus et dis-moi ce que tu en penses. » Le magazine que je tenais en mains était *Humanist in Canada*. Ce fut donc par le biais de la DWD que je découvris l'humanisme. Ce fait n'est pas sans intérêt. En effet, en 2005, au Québec, l'*Association humaniste du Québec* et la société *Mourir dans la Dignité* vinrent au monde main dans la main, s'appuyant l'une sur l'autre.

L'humanisme donc, ce mouvement intellectuel visant l'épanouissement de l'Homme en encourageant son appétit critique de savoir. L'humanisme libérant l'esprit de l'Homme du carcan théologique qui l'emprisonne depuis des millénaires. Le premier principe de la pensée humaniste c'est justement le rejet de croyances basées sur des dogmes et sur des révélations divines. C'est le rejet catégorique de tout recours au surnaturel. L'esprit libre, les humanistes peuvent appréhender toutes les questions entourant la vie. C'est ainsi, sans la moindre entrave, que les humanistes se sentent à l'aise en bioéthique. C'est à l'Homme d'y prendre des décisions rationnelles et non point à une puissance surnaturelle d'y imposer ses dictats. Rien d'étonnant donc que le fondateur et le premier président de la *Humanist Association of Canada* fut docteur Henry Morgentaler, le courageux défenseur du droit des femmes à contrôler leur fertilité comme elles l'entendent. Rien d'étonnant, non plus, que la présidente du *Population Institute Canada*, qui se penche sur la surpopulation, est une humaniste de longue date, Madeline Weld.

L'encouragement à la pensée critique mène les humanistes à la lucidité. Certes, l'Homme est spécial et il est unique, mais les autres espèces vivantes le sont de même.

Les humanistes savent que l'être humain fait partie intégrante de la nature. C'est le respect pour la Vie en général qui met l'humanisme à mille lieues de la doctrine religieuse. L'idée que le dieu aurait donné à l'Homme le pouvoir illimité sur les eaux, les terres et les animaux est pour les humanistes inacceptable.

Voici ce que l'humanisme représente pour moi – une philosophie libératrice, courageuse et enrichissante.



Dagmar Gontard Zelinkova: *in memoriam*

Claude Braun

J'ai demandé à Dagmar, il y a environ un mois, d'accepter une entrevue ou de rédiger sa mini autobiographie pour le Québec humaniste. Elle a choisi la deuxième option. Je n'ai su qu'elle était malade du cancer qu'après la mise en pages du présent numéro et après son décès le 12 août 2014. La nouvelle m'attriste horriblement. J'aimais beaucoup Dagmar. J'avais suivi ses activités et surtout absorbé ses idées via les échanges courriel, sites internet, bulletins de nouvelles et revues lorsque je représentais le Québec et les Maritimes au Conseil d'administration de la Humanist Association of Canada il y a environ 8 ou 9 ans.

En particulier, j'avais été impressionné par son texte sur Robert Latimer, ce père qui a « donné » à sa fille handicapée et souffrante le « cadeau de la mort » pour reprendre les termes de Dagmar. Ce texte est toujours accessible d'ailleurs sur internet (<http://www.cobourgatheist.com/opinion/ethics/210-robert-latimer>). On reconnaît, à la lecture de ce texte, l'immense humanité de Dagmar, sa sagesse, sa compassion, mais aussi sa très ferme allégeance à la raison et à une vision du monde naturaliste. Cette femme du monde, hyper cultivée, avec une intelligence phénoménale, a choisi tout au long de sa vie de s'engager dans des causes humanistes et *humanisantes*. Sur le cas Latimer, c'est elle qui est allée le plus loin à sa défense. Elle réclamait sa libération, car il croupissait en prison pour un geste qui ne peut être interprété que comme un acte d'amour. On a vu depuis, incluant au Québec, des jurys refuser de faire incarcérer des gens pour euthanasie compassionnelle. Comme quoi Dagmar a toujours été en avant de son temps.

Dagmar a adhéré à un grand nombre d'organisations. Elle a toujours eu beaucoup de facilité à travailler en groupes, dans des collectifs. Elle aimait avoir une vie sociale basée sur la construction d'un monde meilleur. Par exemple, elle a adhéré, entre autres, aux organisations suivantes : Centre for Inquiry Toronto, CASS at Centre for Inquiry Canada, Canadian Secular Alliance / Alliance laïque canadienne, Think again! TV: Atheist and Skeptic News, Interviews & activism from CFI, Centre for Inquiry | Saskatchewan (CFI), Centre for Inquiry | Edmonton (CFI), Population Institute of Canada, Association

québécoise des Nord-Africains pour la laïcité, Dying with Dignity Canada, Rassemblement pour la laïcité.

J'ai connu Dagmar personnellement il y a deux ans lorsque, malgré son âge, elle a traversé seule une partie de l'Ontario et du Québec, en voiture, 500 km, pour assister à Montréal à un congrès de la International Humanist and Ethical Union (IHEU) organisé conjointement par la Humanist Association of Canada et par l'Association humaniste du Québec. Elle est restée chez moi pendant quatre jours. Elle me semblait incroyablement frugale, ne mangeant pas, ne buvant pas, ne se glissant pas sous les draps, ne demandant rien, debout au petit matin. Peut-être était-elle déjà malade ? Ses vêtements étaient modestes. Aussi érudite et intelligente qu'elle fût, elle écoutait davantage qu'elle n'affirmait, à mon grand regret. Elle était d'un charme fou et d'une grande compassion. À ce moment, elle s'inquiétait beaucoup pour son cheval qui manquait de foin à cause d'une pénurie de l'offre sur le marché. Elle pensait aussi beaucoup à un de ses fils qui participait, au même moment, à un féroce marathon de type « Ironman ». Avec un corps très léger et très frêle, cette toute petite dame m'apprit qu'elle vivait comme un reclus, aux abords d'un village, seule dans une maison de ferme ayant besoin de réparations, ce qu'elle continua à faire jusqu'à son décès. Mais elle était tout sauf seule, car elle était engagée partout dans sa communauté, sa province, son pays, et encore plus loin. Elle était estimée par tous. Elle avait une volonté de fer et une détermination inébranlable. Elle n'avait peur de rien.

Dagmar est morte laissant deux fils, Igor et Alexis. Elle est morte dans la dignité, comme elle a vécu. Elle incarne l'humanisme. Nous pouvons nous inspirer d'elle. Elle va nous manquer amèrement.

Pour voir et écouter Dagmar en conférence rechercher « Lets talk about secularism » sur Utube



2014-05-16 : Résolution de Lille

Résolution du colloque

« Liberté de conscience, Liberté pour la Science »

Lille, 16-17 mai 2014

Les participants au colloque « Liberté de conscience, liberté pour la science » réunis à l'Université de Lille 1 à Villeneuve d'Ascq, les 16 et 17 mai 2014, constatent que la recherche scientifique est confrontée à des difficultés liées aux résistances des obscurantismes religieux traditionnels et de nouveaux obscurantismes qui se manifestent sous la forme d'un relativisme encouragé par des présentations idéologiques ou par des décisions dogmatiques concernant l'objet des recherches. Cela conduit, dans les cas les plus graves, à la destruction violente d'expériences scientifiques, au recul du progrès de la connaissance, et au blocage de projets de recherche.

Les participants le réaffirment : la recherche scientifique est fondée sur le doute et ne saurait prospérer sous la pression de ceux qui, scientifiques ou non, prétendent posséder la vérité. La liberté de la recherche doit être préservée ou conquise en Europe.

Ils tiennent à souligner également que les tutelles scientifiques, les gouvernements et les instances supra-nationales, loin de protéger les chercheurs de la pression des lobbys économiques et financiers, accentuent les incitations à s'y soumettre.

Les décisions de santé publique et les débats éthiques, sur les applications des technologies, les avancées ou les nouvelles demandes sociales, doivent obéir au principe de laïcité, c'est-à-dire être tenus à l'écart des lobbys religieux et autres. Ces décisions seraient d'ailleurs réduites à néant si l'accès aux soins n'était assuré du fait de la destruction des systèmes de sécurité sociale.

Enfin, constatant que les enjeux de la recherche scientifique sont le plus souvent travestis par les médias et peu compris du grand public, ils insistent sur l'importance cruciale de l'enseignement des sciences et sur la promotion d'une véritable culture scientifique.

Les participants reprennent la déclaration adoptée à Barcelone en 2011, qui reste toujours d'actualité, et décident de la republier dans les actes du dit colloque.

Ce colloque s'est tenu à l'initiative de la Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP-France), la Fédération des Amis de la Morale Laïque (FAML – Belgique), la Fédération Humaniste Européenne (FHE) et l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

Avec le concours de : L'Université de Lille 1, Le Conseil général du Nord, Radio Campus Lille, La Fédération du Nord de la Libre Pensée, L'Union Rationaliste, Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France, l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Mons, Associació de Bioètica i Dret de la Universitat de Barcelona, la Ville de Villeneuve d'Ascq et la Région Nord Pas-de-Calais.

Correspondance : michel.godicheau@fnlp.fr ou scharles@ulb.ac.be



En 1633, Galilée fut transporté ignominieusement, malade, à Rome, pour se faire confronter par les cardinaux dominicains, nommés pour mener l'inquisition contre lui. Se faire interpellé, c'était se faire condamner à mort, ou au mieux, se faire humilier et pardonner moyennant une repentance et une promesse de silence. Dix ans auparavant, le Cardinal Bellarmine avait écrit une lettre à Galilée que ce dernier pensait capable de le protéger contre l'Inquisition. Toutefois, le tribunal lui présenta une lettre truquée stipulant que Galilée s'engageait à ne pas aborder ni défendre la théorie copernicienne. Galilée, pris de peur, marmonna qu'il ne se souvenait pas de cette clause. Bien entendu, l'Église avait falsifié le document. Il fallait à tout prix réduire cet homme au silence.

Les principes de l'Association humaniste du Québec

1. Le premier principe de la pensée humaniste est le rejet de croyances basées sur des dogmes, sur des révélations divines, sur la mystique ou ayant recours au surnaturel, sans évidences vérifiables.
2. L'humanisme affirme la valeur, la dignité et l'autonomie des individus et le droit de chaque être humain à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec les droits des autres. Les humanistes ont le devoir de se soucier de l'humanité entière incluant les futures générations. Les humanistes croient que la morale est une partie intrinsèque de la nature humaine basée sur la compréhension et le souci envers les autres, n'exigeant aucune sanction externe.
3. L'humanisme cherche à utiliser la science de façon créative et non de manière destructrice. Les humanistes croient que les solutions aux problèmes du monde se trouvent dans la pensée et l'action humaines plutôt que dans l'intervention divine. L'humanisme préconise l'application de la méthode scientifique et de la recherche sans restrictions aux problèmes du bien-être humain. Les humanistes croient toutefois aussi que l'application de la science et de la technologie doit être tempérée par des valeurs humaines. La science nous donne les moyens mais les valeurs humaines doivent proposer les objectifs.
4. L'humanisme supporte la démocratie et les droits de l'homme. L'humanisme aspire au plus grand développement possible de chaque être humain. Il maintient que la démocratie et l'épanouissement de l'homme sont des questions de droit. Les principes de la démocratie et des droits de l'homme peuvent s'appliquer à plusieurs types de relations humaines et ne sont pas restreints aux méthodes du gouvernement.
5. L'humanisme insiste pour que la liberté personnelle soit associée à la responsabilité sociale. L'humanisme ose construire un monde sur le concept de la personne libre responsable envers la société, et reconnaît notre dépendance et responsabilité envers le monde naturel. L'humanisme n'est pas dogmatique, n'imposant aucune croyance à ses adhérents. Il est ainsi engagé en faveur d'une éducation libre d'endoctrinement.
6. L'humanisme est une réponse à la demande largement répandue d'une alternative à la religion dogmatique. Les principales religions du monde prétendent être basées sur des révélations pour toujours immuables, et plusieurs cherchent à imposer leur vision du monde à toute l'humanité. L'humanisme reconnaît qu'une connaissance fiable du monde et de soi-même se développe par un continu processus d'observation, d'évaluation et de révision.
7. L'humanisme prise la créativité artistique et l'imagination et reconnaît le pouvoir de transformation de l'art. L'humanisme affirme l'importance de la littérature, de la musique, des arts visuels et de la scène pour le développement et la réalisation de la personne.
8. L'humanisme est une orientation de vie visant la réalisation maximale possible à travers le développement d'une vie morale et créative et offre un moyen éthique et rationnel pour affronter les défis de notre époque. L'humanisme peut être une façon de vivre pour chacun et partout.

Fiche d'adhésion

Je sous signé, déclare adhérer aux principes humanistes au verso et demande à l'Association humaniste du Québec de me recevoir comme membre

*Nom, prénom
*Adresse.....
*Ville.....
*Code postal..... Téléphone
*Courriel.....
Votre site internet personnel.....
Profession.....

Je règle ma cotisation de :

☐ \$20.00 (1 an) ☐ \$35.00 (2 ans) ☐ \$50.00 (3 ans)

Et un don de :

☐ \$20.00 ☐ \$50.00 ☐ \$100.00 ☐ autre

Par le moyen suivant:

☐ en espèces
☐ par chèque au nom de l'Association humaniste du Québec
☐ par notre site internet (Paypal ou carte de crédit)

<http://assohum.org>

Signature.....

Date.....

- Information nécessaire pour le renouvellement

Vous pouvez adhérer ou renouveler en ligne en utilisant le bouton Paypal sur notre page <http://assohum.org/devenez-membre/> : ou en nous retournant le formulaire ci-dessus par la poste au Centre humaniste du Québec, 1225 St-Joseph Est, Montréal, Qc H2J 1L7

Un reçu pour don de charité de \$35.00 ou plus peut être réclamé pour fin d'impôts